

	SOMMAIRE					
	04	Introduction		28	Axe 3 Réduire les déchets	
	05	Contexte de la prévention			produits par les activités économiques, touristiques et associatives	
	07	Présentation du territoire, de la CCPCAM et du service déchets		35	Axe 4 Développer le réemploi sur le territoire et augmenter la durée de vie des produits	
	13	Validation et suivi du PLPDMA		41	Axe 5 Être exemplaire en matière de prévention des déchets	
	15	Acteurs-relais du territoire		47	Axe 6 Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	
	16	Objectifs du PLPDMA	54	(Calendrier	
	17	Programme d'actions	UI			
	18	Axe 1 Inciter à la consommation responsable en faveur de la réduction des déchets	55	(Conclusion	
	23	Axe 2 Éviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets				

INTRODUCTION

Notre territoire de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime est un lieu exceptionnel tant par son environnement naturel – côtes découpées, falaises, plages, criques, dunes, marais, forêts, estuaires, bocage, campagne vallonnée – que par ses typicités culturelles et patrimoniales. Nous sommes environ 24000 habitants (pop. Insee) à partager ce territoire, et de plus en plus nombreux et nombreuses à prendre conscience de ses richesses et de ses fragilités. Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face sont nombreux et exacerbés.

Face à ces constats, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime travaille à la préservation de son territoire, notamment via l'angle de la gestion des déchets. Après les réussites de la politique incitative en matière de réduction des déchets de la CCPCAM et de son premier plan local de prévention (2009-2014), la problématique se pose de savoir quelle stratégie de prévention permettrait de poursuivre la diminution significative des déchets produits sur le territoire.

En effet, il est une priorité pour la CCPCAM de donner la part belle à la réduction des déchets et du gaspillage de ressources. Alors qu'il a longtemps été question de « faire de nos déchets des ressources », une dynamique différente doit désormais être embrassée pour « éviter de faire de nos ressources des déchets ».

Notre nouvel objectif n'est donc plus seulement d'inscrire la collectivité comme gérante des déchets mais désormais comme garante de leur non-production en travaillant avec les citoyens. Une forte marge d'amélioration existe. L'intelligence collective et la coopération territoriale peuvent et doivent nous porter dans ce sens. Notre ambition est donc la suivante : tendre vers un territoire zéro déchet, zéro gaspillage.

Ce PLPDMA est le fruit d'une collaboration de l'ensemble des élus de la communauté de communes, du Service Déchets et des parties prenantes qui seront évoquées tout au long du rapport.

CONTEXTE DE LA PRÉVENTION

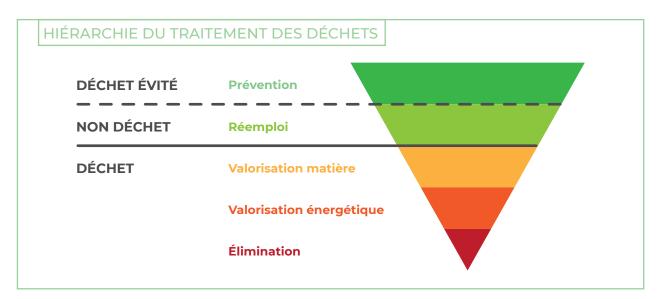
HIÉRARCHIE DES DÉCHETS

La priorité est désormais donnée à la prévention des déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Ce nouveau paradigme est développé par la loi n°2015 992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Plus que jamais, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

L'accent est donc à présent mis sur la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets

produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation.

Sont considérés comme non-déchets, les biens matériels circulant dans le cadre d'une pratique de réemploi (location, achat d'occasion, réparation, etc.). Enfin, quand les déchets ne peuvent pas du tout être évités, le recyclage est considéré comme une solution de fin de vie préférable à la valorisation énergétique et à l'élimination par enfouissement et/ou incinération.



LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) est devenue un texte de référence qui entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle décline différents objectifs associés aux cinq axes de travail suivants :

- · Sortir du plastique jetable;
- Mieux informer les consommateurs;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire;
- · Agir contre l'obsolescence programmée;
- Mieux produire.
- · Hiérarchie du traitement des déchets

QUELQUES OBJECTIFS-CLÉS DÉFINIS PAR LA LOI AGEC

2021

2030

Réemploi

Les biens acquis annuellement par les collectivités territoriales seront issus du réemploi, de la réutilisation ou intégreront des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit.

2023 Tri et valorisation des biodéchets

Obligation de tri des biodéchets s'appliquera à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris les collectivités dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements publics ou privés qui génèrent les biodéchets

Les Gros Producteurs d'Ordures Ménagères (GPO) de plus de 5 tonnes/an (seuil fixé actuellement à 10 tonnes) seront assujettis à l'obligation de tri à la source et de valorisation de leurs biodéchets.

Gaspillage alimentaire

Diminution du gaspillage alimentaire de 50 % pour la distribution alimentaire et la restauration collective (Année de référence : 2015).

DMA

Réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant

(Année de référence : 2010).

.

2035

DMA

Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits mesurés en masse (année de référence : 2010).

DAE

Réduction des déchets d'activités économiques de 5 % en 2030 par unité de valeur produite en 2020.

POLITIQUES PUBLIQUES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

La réglementation française établit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets: le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD), les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets PRPGD et les PLPDMA obligatoires depuis le 1er janvier 2012.

En 2017, la Région Bretagne a élaboré un PRPGD mettant ainsi en application les dispositions de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Les EPCI finistériens ont contribué au dit-plan via l'action coordonnée du Symeed29. Les PLPDMA doivent être en accord avec ces attentes en termes de moyens et de résultats. Les objectifs pour la Région Bretagne sont les suivants :

 Diminution de la production des déchets (-10 % d'ici 2020 des DMA)

- 25 % de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016
- 20 % de déchets végétaux en 2030 par rapport à 2016
- Application des principes de l'économie circulaire
- · Collecte de la totalité des déchets recyclables
- Autonomie régionale dans la gestion des déchets

Programme National
de Prévention des Déchets
PNPD

Plan Régional de Prévention
et de Gestion des Déchets
PRPGD

Plan Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés
PLPDMA

PRÉSENTATION

NOTRE TERRITOIRE

Le territoire de la Presqu'île de Crozon Aulne – Maritime s'étend sur 281 km² et compte 24441 habitants (Insee 2019). Le territoire est considéré comme semi-rural par Citéo, avec un taux d'habitat vertical de 1,81 %. Les modes d'habitation les plus répandus sont le logement individuel (dispersé ou en hameaux en secteur rural, regroupé en lotissements à proximité des centres des villes) et le petit collectif. La particularité du territoire est son attractivité touristique. Le nombre de résidences secondaires est élevé sur le territoire (40 % en moyenne). En effet, la population est doublée durant la période estivale.

La Presqu'île de Crozon Aulne - Maritime est comprise dans l'ensemble du Parc naturel régional d'Armorique et une partie du Parc naturel marin d'Iroise sur ses côtes ouest et sud. D'ouest en est, il offre une mosaïque de paysages extrêmement variés: côtes découpées, falaises, plages, criques, dunes, marais, forêts, estuaires, bocage, campagne vallonnée... Ces paysages préservés et diversifiés expliquent son attractivité touristique. L'économie repose principalement sur le tourisme, les établissements militaires à l'ouest, l'industrie et l'agriculture à l'est, mais aussi sur un tissu commercial et artisanal bien développé. La CCPCAM fait également partie du pôle métropolitain du pays de Brest.

LA CCPCAM

Située à l'ouest du Finistère, la CCPAM regroupe 10 communes : Argol, Camaret-sur-mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont-de-Buis lès Quimerc'h, Rosnoën, Roscanvel et Telgruc-sur-mer.

La CCPCAM est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI, art.

L5214-1 du Code général des collectivités territoriales), issu de la fusion de la communauté de communes de la presqu'île de Crozon et de la communauté de communes de l'Aulne Maritime depuis le 01/01/2017. La CCPCAM porte le projet commun de développement et d'aménagement de l'espace de son territoire. Mickaël Kernéis, maire de Rosnoën, en est l'actuel président.



ENJEUX DE LA CCPCAM

Les élus de la CCPCAM ont défini un projet de territoire se voulant collectif, global, durable et réaliste.

Il se traduit par 3 grandes orientations qui résument son positionnement en tant qu'EPCI :

- Se mobiliser pour la vitalité du territoire
- Assurer la pérennité des milieux naturels et de leur biodiversité
- · Assurer la solidarité au sein du territoire

L'AMÉLIORATION CONTINUE, VALEUR FORTE DE LA CCPCAM

L'amélioration continue est une valeur forte de la CCPCAM comme en témoignent les normes ISO qu'elle s'astreint de suivre (ISO 9001, 14001 et 45001). La norme ISO 9001 permet de fournir un service conforme aux exigences des parties intéressées et aux exigences légales et réglementaires afin d'accroître la satisfaction des usagers et d'améliorer l'organisation du travail au quotidien. La norme ISO 14001 vise à permettre de maîtriser les impacts des activités de l'EPCI sur l'environnement. Enfin, la norme ISO 45001 vise à prévenir les risques professionnels pour les agents. La CCPCAM a été reconnue comme exemplaire en termes de responsabilité sociétale des organismes lors d'une évaluation en 2015 suivant le référentiel AFAQ 26000.

OBJECTIFS DU SERVICE DÉCHETS

Le Service Déchets de l'intercommunalité assure, entre autres, la collecte et le traitement des déchets sur le territoire de la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime. Les cinq objectifs ciblés du service sont :

- Relancer les animations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et de réduction des déchets, face à une qualité du tri qui se dégrade
- Poursuivre l'amélioration des tournées de collecte en termes de sécurité et d'organisation
- Étudier la transformation des déchèteries en recyclerie
- Réaménager l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) et mettre en place une valorisation des déchets inertes
- Valoriser les biodéchets des usagers professionnels et particuliers
- Améliorer l'accès aux sites de dépôts des déchets

Le Service Déchets assure un service de gestion des déchets relativement élargie par rapport aux autres EPCI de la région. Ainsi, il dispose de multiples espaces en régie interne : une usine de compostage, une ISDI, trois déchèteries, un centre de transfert OMR, un centre de transfert des déchets recyclables, un hangar technique (pré-collecte) et un hangar pour les camions. Au sein du Service Déchets, la CCPCAM emploie 22 agents à l'année et jusqu'à une trentaine pendant la saison.



TARIFICATION ET FRÉQUENCE DE COLLECTE

Depuis 2015, la CCPCAM a mis en place une tarification incitative (TI) sur la collecte des déchets. La tarification incitative poursuit trois objectifs : la réduction des déchets, l'équité entre les usagers et la maîtrise des coûts.

Les tarifs 2022 sont de 125 € à l'année pour un bac vert d'ordures ménagères (OM) de 120 L et 161 € pour un bac de 240 L. L'abonnement inclut 15 levées de bac par an, la collecte s'effectue tous les 15 jours en alternance entre les flux, on parle de C0,5. Pour le bac jaune de tri, le coût est fondu dans l'abonnement (levées non facturées). Dans les zones ne permettant pas la collecte des bacs roulants, les usagers utilisent les colonnes d'apports volontaire au tarif de 124 € à l'année (52 ouvertures de colonne en OM comprises dans le forfait). Quel que soit l'abonnement, tout nouvel habitant du territoire doit s'inscrire au service Déchets, c'est une obligation.

Chaque foyer dispose d'une carte « Déchets » permettant l'accès aux colonnes d'apports volontaires en OMR en cas de surplus occasionnel. Les ouvertures sont comptabilisées comme des demi-levées sur les 15 levées annuelles. Grâce à cette même carte, l'usager obtient 15 passages en déchèterie dans l'année (hors dépôt de déchets verts : sans limitation de passages). Toute entrée supplémentaire est facturée 5 €. Les levées ou ouvertures au-delà du forfait sont elles aussi facturées.

Pour les professionnels, la CCPCAM a fait le choix de proposer un service de ramassage et celui-ci diffère des abonnements à destination des particuliers. Les professionnels sont facturés à chaque levée ou ouverture de colonne depuis le 1er janvier 2022. La part fixe par bac est la même que les particuliers, avec l'application de coefficient multiplicateur si leur besoin requiert une fréquence de collecte supérieure à C0,5. La collecte des professionnels est généralement réalisée en C1 (1 fois par semaine) pour les OMR et le tri, et peut aller jusqu'à C3. L'accès en déchèterie est sans limitation de passage pour les professionnels, ils sont facturés au m² pour les déchets non valorisables (comme les incinérables ou les encombrants).

Tous les usagers peuvent recevoir deux bons de réduction de 25 € par an pour la location de broyeurs. Ils peuvent également profiter de tarifs réduits subventionnés par la CCPCAM sur l'achat de composteurs.

INDICATEURS FINANCIERS

Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service s'élevait à 4495068 € TTC en 2021. Quant aux recettes, elles ont atteint 4728313 € TTC la même année. Après des années avec un bilan financier positif, le Service Déchets constate une baisse de ces recettes pour cette année, limitant ces capacités d'investissement. La hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est l'un des facteurs expliquant la hausse des coûts associés aux déchets.



En 2022, le service Déchets a été contraint d'augmenter ses tarifs pour la 1^{re} fois depuis la mise en place de la TI afin d'équilibrer ses finances. Le contexte actuel d'inflation, la hausse de prix de l'énergie et du carburant, et la baisse des prix de rachat des matériaux impactent les activités de gestion des déchets. À noter que le financement du service se base sur la collecte des OMR, mais la principale source de dépense est la gestion des déchèteries car cela représente 53 % des tonnages de déchets gérés par la collectivité (32 % quais et 21 % déchets verts) pour 24 % d'OM tonnages collectés.

INDICATEURS - OMR

En 2021, 4368 tonnes d'ordures ménagères ont été produites sur le territoire, soit 185 kg/hab/an en population INSEE et 149 kg/hab/an en population DGF (29221 habitants, plus proche de la



réalité du territoire avec l'habitat secondaire et le tourisme) contre 196 kg/hab/an en moyenne régionale pour 2019 (INSEE). 22,9 % des OMR sont des déchets fermentescibles (MODECOM 2019).

INDICATEURS - RECYCLAGE

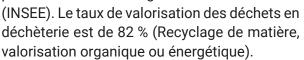


Le flux de recyclables collectés et valorisés s'élève à 1813 tonnes soit 77 kg/hab en population INSEE et 62 kg/hab/an en population DGF (2019) contre 59 kg/hab/an pour la moyenne régio-

nale de 2019 (INSEE). Pour le tri sélectif, le taux de refus moyen est de 13 % contre 17 % pour la moyenne régionale 2019. Même si le taux de refus est satisfaisant, les erreurs de tri sont malheureusement fréquentes et entraînent des coûts environnementaux et économiques délétères

INDICATEURS - DÉCHÈTERIE ET VERRE

En 2021, les apports en déchèterie représentent un flux de 9 420 tonnes, soit 399 kg/hab en population Insee et 322 kg/hab en population DGF. La moyenne régionale pour 2019 est de 388 kg/hab



La collecte de verre était de 1932 tonnes en 2021 soit 66 kg/hab/an en population DGF et 82 kg/hab/an en population INSEE (50 kg/hab/an à l'échelle régionale 2019, INSEE).

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS = 614 kg/AN/HAB EN POPULATION DGF ET 761 K G/AN/PERSONNE EN POPULATION INSEE

Moyenne régionale : 696 kg/an/hab (2019, INSEE)
Moyenne nationale des collectivités touristiques : 773 kg/an/hab (ADEME, 2016)

AUTRES INDICATEURS DE SUIVI

Depuis plusieurs années, la CCPCAM met en vente des composteurs à prix réduit afin d'inciter les gens à composter et, par conséquent, réduire leur production d'ordures ménagères. En 2021, le nombre de composteurs vendus est de 224 (dont 141 de 400 L et 83 de 600 L) contre 85 vendus en 2010. La CCPCAM a également mis en place une subvention de 50 € pour l'achat de couches lavables (7 familles en 2020, 2 en 2021).

PRÉVENTION

Jusqu'à septembre 2021, aucun poste à plein temps n'était dédié à la prévention des déchets à la CCPCAM. Hors levier économique via la TI et achats subventionnés, le service Déchets organisait quelques actions de sensibilisation et de prévention (ateliers zéro déchet, compostage, animations scolaires...). Depuis la rentrée 2021,

le recrutement d'une chargée de prévention permet à la CCPCAM de mettre en œuvre davantage d'actions en faveur de la réduction des déchets auprès des différents publics (élèves du territoire, professionnels, grand public...).

De plus, de juillet 2021 à avril 2022, une étude a été réalisée sur un projet de site dédié au réemploi sur le territoire. Un projet de nouvelle recyclerie à Kerdanvez proche de la déchèterie de Crozon est en cours, engageant les élus et agents de la CCPCAM sur l'évitement et le détournement de déchets en déchèterie.

DÉBOUCHÉS DES FLUX DE DÉCHETS

Les OMR issues du bac vert des habitants sont envoyées à l'incinération à l'usine de Briec située à 45 km de Crozon. Les déchets des bacs jaunes sont triés au centre de tri Triglaz de Plouedern (à 50 km de Crozon) depuis 2021. La CCPCAM travaille avec de multiples éco-organismes en fonction des flux de déchets concernés : Citéo, Ecotlc, ECODDS, ÉCOSYSTEM, ÉCOMOBILIER, COREPILE.

Une fois triées, les matières sont expédiées dans des usines de valorisation situées sur l'ensemble de la France et en Europe. Le papier est envoyé à un recycleur en Belgique et en Allemagne. Les ferrailles sont recyclées au Portugal et le verre en France, à proximité de Cognac. Pour le plastique, l'entreprise Valorplast chargée de leur gestion entre le centre de tri et le recycleur garantit une valorisation de 75 % des déchets plastiques en France et 25 % dans des pays européens (Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, ou encore, les Pays-Bas). Cependant, d'après l'éco-organisme Citéo, 25 % des emballages plastiques mis sur le marché en France ne sont pas recyclables pour le moment (aucune filière ni débouché) et 25 % ne sont techniquement pas recyclables (frein technologique) (Berlingen F., 2020). En 2016, 26 % des emballages plastiques produits en France étaient recyclés d'après PlasticsEurope (2018). Ces quelques indicateurs sont un préambule des impacts environnementaux très délétères associés au traitement des déchets.

Le recyclage permet d'éviter l'incinération ou l'enfouissement des déchets ainsi que le gaspillage des matières premières et de l'énergie. Le tri des déchets est donc un geste utile et nécessaire. Même si nous sommes encore loin du « tout recyclé » et du « tout recyclable », des progrès sont en cours pour atteindre le recyclage de tous les emballages. De plus, la transformation des ressources lors du recyclage, et le transport des produits impactent négativement l'environnement. Plus que jamais, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



ATOUTS ET FAIBLESSES

En se basant sur les caractéristiques du territoire et sa gestion des déchets, nous pouvons dégager nos principales forces, faiblesses, opportunités et menaces (Analyse AFOM). Le programme d'actions s'appuie sur ces typicités pour adapter les mesures portées dans le cadre du PLPDMA aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques.



- Redevance incitative mise en place
- Système de collecte en porte-à-porte effectif
- · Usine de compostage des déchets verts
- Contrôle d'accès sur l'ensemble des déchèteries du territoire
- Des indicateurs volumiques des OMR et du tri satisfaisants
- Une régie élargie sur la gestion des déchets
- Coopération entre les agents du service
- Des partenaires pertinents (Symeed29, réseau A3P, etc.)



- Actions non engagées sur le tri à la source et la valorisation des biodéchets
- Taux d'erreurs de tri
- Une gestion et une fiscalité faiblement incitative pour les GPO
- Des thématiques majeures encore faiblement voire non abordées (gaspillage alimentaire, réemploi, etc.) et des publics non sensibilisés (touristes, professionnels, etc.)
- Manque de tissu associatif local.



- De nombreuses évolutions réglementaires
- Des projets innovants en cours
- Une offre croissante de solutions qui promeuvent la réduction des déchets
- Intérêt croissant de la population à propos de la réduction des déchets
- Un territoire attractif (image de marque)
- Des financements en faveur de la prévention
- Des métiers à réinventer au sein du Service Déchets : agents valoristes, prévention, biodéchets, etc.



- Des échéances réglementaires très proches
- Probable diminution des soutiens financiers à l'issue des échéances réglementaires
- Une saisonnalité impactant la gestion des déchets et de nombreuses résidences secondaires (public plus difficile à toucher)
- Augmentation des coûts (TGAP, coûts de l'incinération par le SIDEPAQ, etc.) et diminution des recettes (prix des matières en chute)

VALIDATION ET SUIVI DU PLPDMA

Les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012 et doivent être portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets. Le PLPDMA précise des objectifs de réduction des déchets et des mesures pour les atteindre sur une période de 6 ans.

En 2021 et 2022, les élus, le service Déchets et les agents de la CCPCAM ainsi que leurs partenaires ont travaillé à l'élaboration du PLPDMA. Après une phase d'état des lieux réalisée dans le cadre du stage d'Oriane Haelewyn durant l'été 2021, deux ateliers d'élaboration se sont tenus en mars 2022. Ces ateliers ont permis de définir les grands objectifs et les actions du PLPDMA avec les acteurs du territoire. Le

plan a été pré-approuvé par vote du conseil communautaire le 27 juin 2022.

Une fois le projet de PLPDMA abouti, il est soumis à une consultation publique sur internet, et à la communauté de communes (21 jours minimum), à la suite de laquelle une synthèse est rédigée et transmise à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), pour avis.

Le programme est validé par la CCES, transmis à l'ADEME et au Préfet, avant d'être publié officiellement et mis à disposition du public. Le PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel. La CCES est étroitement associée aux phases de diagnostic, d'élaboration du programme d'actions et de pilotage du PLPDMA.

MEMBRES DE LA CCES

Présidente de la CCES: Christine Lastennet, maire de Lanvéoc et 1^{re} vice-présidente de la Communauté de Communes.

Les élus du Conseil d'exploitation Déchets :

- Denis LE DOARE
- François Xavier DEFLOU
- Dorothée GOBBE
- Isabelle MAUGEAIS
- Roger LARS

- Olivier ROSPART
- Philippe DEVERRE
- Claude TANNIOU
- Nathalie MAGUEUR

Les agents de la CCPCAM travaillant sur le PLPDMA :

- Hubert LE BRENN, Directeur Général des Services
- Virginie ROUILLARD, Responsable Technique au Service Déchet
- Marie LE CORRE, Responsable Administrative/Qualité au Service Déchet
- Laëtitia VELLY, chargée au Service Communication
- Katell LE BERRE, chargée au Service Jeunesse
- Armelle PRIGENT-LEMETAIS, Directrice pôle Aménagement et Développement Durable

Les partenaires de la CCPCAM sollicités pour l'élaboration du PLPDMA :

- · Le Symeed 29
- Les acteurs du réemploi sur le territoire : Le Secours Catholique de Crozon, Le Secours Populaire de Crozon, Relais travail et L'ESAT de l'Armorique
- Sotraval
- Sidepaq
- Ulamir
- Les établissements de gestion de bassins-versants : EPAB et EPAGA

- Les chambres consulaires : CCI, CMA et chambre d'agriculture
- Les établissements militaires du territoire : Base de l'île longue et Guenvenez, Base Aéronavale et École Navale de Lanvéoc-Poulmic
- Association Crozon Littoral Environnement

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AU PLPDMA

La stratégie de réduction et gestion des déchets de la CCPCAM n'est pas portée uniquement par le PLPDMA et le service Déchets. Les déchets marins sont gérés par le service Espaces Naturels. Les actions en faveur du gaspillage alimentaire sont incluses dans le Plan Alimentaire de Territoire PAT. La CCPCAM s'est également dotée d'un PCAET, et travaille à son projet de Territoire pour définir sa politique globale.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le PLPDMA fera l'objet d'un suivi sur les 6 ans de sa mise en œuvre. Un bilan annuel sera présenté à la commission consultative pour une révision et les avis seront rapportés.

Le plan sera ainsi réévalué tous les ans, en suivant l'évolution de la réalisation des actions et de l'avancement des projets, et des indicateurs se rapportant aux différentes actions ou aux tonnages des déchets concernés.

Un rapport concernant l'avancée des actions et des résultats sur l'année sera présenté à la commission consultative. En fonction des résultats, de nouvelles actions, ou des modifications aux actions pourront être apportées.

La dernière année de mise en œuvre du PLPDMA, un bilan global sera dressé sur toute la durée du plan afin de projeter la stratégie de gestion et prévention des Déchets de la CCPCAM pour l'avenir.

L'avancée et les résultats obtenus seront communiqués aux habitants du territoire de la CCPCAM.



ACTEURS-RELAIS DU TERRITOIRE

Les actions du PLPDMA s'inscrivent dans une démarche de co-élaboration avec les acteurs du territoire et notamment les organismes responsables de la gestion des déchets à l'échelle locale.

La CCPCAM est membre du Réseau A3P. Ce réseau à portée nationale est piloté par l'ADEME et regroupe près de 400 territoires. Il vise à accompagner sur le plan technique les équipes projets notamment grâce des rencontres thématiques, et à favoriser l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances déchets et EPCI.

Le Réseau CompostPlus, dont la CCPCAM est membre, est un réseau national d'échange créé en 2006 afin de promouvoir, partager et mutualiser la collecte séparée des biodéchets sur chaque territoire (collecte, traitement, planification). Ce réseau regroupe 41 collectivités et est aussi membre de l'European Compost Network (ECN). Les EPCI adhérentes bénéficient notamment du groupement de commande pour l'achat de matériels ou de services mis en place au sein du réseau. La CCPCAM l'a rejoint en 2021.

Les éco-organismes avec lesquels travaille la CCPCAM sont multiples en fonction des flux de déchets concernés: Citéo, ecotlc (textiles), ECODDS (déchets chimiques), ÉCOSYSTEM (équipements électriques, ampoules à économie d'énergie et petits extincteurs), ÉCOMOBILIER, COREPILE, Valouest (fenêtres et huisseries). Ces structures sont des acteurs-ressources pour la collectivité notamment pour le financement de ses actions, elles assurent également la gestion des flux issus des Responsabilités Étendues aux Producteurs (REP).

Le Symeed29 est aussi un interlocuteur avec lequel la CCPCAM interagit particulièrement et dont elle bénéficie du soutien. Enfin, d'autres

partenaires locaux sont des relais du territoire pour la collectivité parmi lesquels les artisans et entrepreneurs locaux, les associations et les acteurs du domaine de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'économie circulaire, du réemploi et de l'environnement, et enfin les citoyens.

Les échanges avec l'ensemble de ces acteurs ont les objectifs suivants :

- Énoncer les aspirations de la collectivité sur la thématique de la réduction des déchets;
- Présenter et compléter les actions qui seront menées via le PLPDMA;
- Comprendre et soutenir les actions menées par les organismes responsables de la gestion des déchets sur le territoire;
- Réfléchir à la relation des organismes travaillant à propos de la gestion des déchets et les actions du PLPDMA;
- Rechercher des synergies entre le programme et leurs activités.

OBJECTIFS DU PLPDMA

OBJECTIF N° 1:

GÉNÉRALISER LE TRI À LA SOURCE ET LA VALORISATION DES BIODÉCHETS

Moins de 7 % de déchets fermentescibles dans les OMR Tous les usagers disposent d'une solution de tri et de valorisation

OBJECTIF N° 2

RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE DÉCHETS INCINÉRÉS ET RECYCLÉS

Réduction de 15 % des tonnages d'OMR et passer sous les 125 kg/hab (DGF) Réduction de 5 % des déchets recyclables collectés/hab Taux de refus de 12 % maximum (moyenne régionale 2016)

OBJECTIF N° 3:

RÉDUIRE LES DÉCHETS VERTS EN DÉCHÈTERIE

Réduction de 10 % de déchets verts en déchèterie

OBJECTIF N° 4:

DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI

30 % de déchets des déchèteries valorisés via la réparation et le réemploi

PROGRAMME D'ACTIONS

6 AXES ET 30 ACTIONS RETENUES:

AXE 1: INCITER À LA CONSOMMATION RESPONSABLE EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- 1 Informer et engager les habitants à la réduction des déchets
- 2 Améliorer la qualité du tri sélectif
- 3 Informer et accompagner sur les usages de consommation responsable
- 4 Innover sur le tri et les filières de valorisation en déchèterie

AXE 2 : ÉVITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

- ① Œuvrer à la généralisation du tri à la source des biodéchets en élargissant l'offre de compostage
- 2 Développer les pratiques de broyage et de gestion intégrée au jardin
- 3 Promouvoir le jardinage au naturel
- 4 Accompagner et soutenir la gestion différenciée des espaces verts

AXE 3 : RÉDUIRE LES DÉCHETS PRODUITS PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET ASSOCIATIVES

- 1 Accompagner les professionnels dans l'amélioration de la gestion et la réduction de leurs déchets
- 2 Favoriser la pratique autonome du tourisme responsable et sans déchet
- 3 Soutenir la création et la promotion des activités zéro déchet
- 4 Informer et sensibiliser les professionnels sur le service rendu
- 5 Faciliter l'organisation de manifestations éco-responsables et mettre à disposition du matériel
- 6 Coopérer avec les partenaires sur la réduction des déchets des activités économiques

AXE 4 : DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI SUR LE TERRITOIRE ET AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

- 1 Créer une recyclerie ancrée dans un projet global d'économie sociale et solidaire
- 2 Créer des partenariats avec les acteurs locaux du réemploi
- 3 Promouvoir et soutenir le réemploi, la réparation et le don d'objets
- 4 Développer des zones de réemploi sur les déchèteries et la collecte « préservante »
- 5 Favoriser le réemploi des matériaux

AXE 5 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 1 Encourager les pratiques éco-responsables au sein de la collectivité
- 2 Intégrer transversalement la prévention des déchets au sein des services
- 3 Développer les achats éco-responsables
- 4 Accompagner les communes et leurs partenaires en matière de prévention des déchets
- 5 Étudier la décarbonation des véhicules et bennes de collecte

AXE 6 : SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

- ① Communiquer en faveur de la prévention des déchets et améliorer les outils existants
- 2 Créer un espace dédié à la prévention et à la sensibilisation accessible aux publics
- 3 Organiser des rencontres périodiques et ciblées sur la prévention des déchets
- 4 Réaliser des animations sur la prévention en milieu scolaire
- 5 Communiquer via la création d'évènements et/ ou d'opérations témoins autour des déchets
- 6 Informer sur les filières de valorisation et les aspects techniques des déchets

AXE 1

INCITER À LA CONSOMMATION RESPONSABLE EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Action 1

Informer et engager les habitants à la réduction des déchets

Action 2

Améliorer la qualité du tri sélectif

Action 3

Informer et accompagner sur les usages de consommation responsable

Action 4

Innover sur le tri et les filières de valorisation en déchèterie



ACTION 1 - INFORMER ET ENGAGER LES HABITANTS À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les ménages

Public visé: ménages

CONTEXTE

Pour entraîner l'adhésion à la réduction des déchets, l'économie de ressources ou la consommation durable, il est important d'informer les différents publics. De plus, l'implication des citoyens dans la transition Zéro Déchet zéro gaspillage de la CCPCAM est essentielle car :

- Cela renforce leur sentiment d'appartenance au territoire grâce à la posture pro-active qu'ils et elles endossent ainsi. Or, l'identification des individus à une structure est un facteur d'investissement des parties prenantes et de réussite.
- Ils et elles peuvent être des prescripteurs de la réduction des déchets et de la consommation responsable.

De plus, l'intérêt du grand public n'est plus à prouver sur les questions de transition et d'environnement. Le service Déchets a un rôle comme vecteur d'informations en répondant aux interrogations des habitants, mais il joue également un rôle pour convaincre et persuader tout un chacun d'apporter sa contribution afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets de la CCPCAM.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Informer sur le principe, les enjeux et intérêts de la réduction des déchets, et répondre aux questionnements des habitants.
- Utiliser la communication engageante et placer les habitants dans une posture active dans la transition pour les encourager aux changements.
- Inciter à réduire le jetable, à éviter certains déchets lors des choix de consommation, à moins gaspiller les ressources et à valoriser les déchets (tri, compostage, réemploi...). Voir action 1-3.
- Mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la prévention des déchets. Voir action 6-1.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Habitants du territoire, Service Déchets de la CCPCAM, services des mairies et élus, associations et entreprises dans le domaine de l'environnement et/ou de l'économie circulaire, Symeed.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, site internet, radio, etc.

Communication interne pour faire connaître les pratiques vertueuses.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Service Déchets et Service Communication.
- 1 chargé•e de prévention Déchets déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Réduction de la part des OMR.

INDICATEURS DE SUIVI

Tonnages d'OMR et composition des OMR (part fermentescibles, textiles, tri...). Taux de satisfaction des habitants concernant la communication.

ACTION 2 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI SÉLECTIF

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les ménages

Public visé: tout public

CONTEXTE

Comme nous l'évoquions dans l'état des lieux du PLPDMA, le taux de refus moyen sur le tri est parfois insatisfaisant. Les caractérisations réalisées au centre de tri Triglaz font l'objet de découvertes de choses et d'autres, parfois effarantes, qui n'ont absolument pas lieu d'être retrouvées dans les déchets déposés dans les bacs jaunes des ménages. Les équipes contrôlent a minima les bacs collectés et refusent ceux où des erreurs significatives sont constatées en les indiquant à l'aide de rubalises. La CCPCAM souhaite renforcer ce type de contrôle et poursuivre une communication plus ciblée auprès des usagers pour lesquels des erreurs sont constatées.

Les objectifs sous-jacents sont d'améliorer la qualité du flux pour réduire les coûts économiques induits par le mauvais tri, de faire prendre conscience au grand public de l'attention portée par la collectivité au bon traitement des déchets et de les sensibiliser au fait que, quand les déchets ne peuvent pas être évités, leur recyclage reste tout de même une solution vertueuse en comparaison avec l'incinération et l'enfouissement.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Former de manière continue les équipes du service Déchets à l'importance du bon tri et faire évoluer les tâches et le fonctionnement des tournées pour intégrer et renforcer les contrôles périodiques des bacs jaunes à la collecte.
- Réaliser des contrôles périodiques et ciblés de la qualité du tri par une équipe dédiée.
- Concevoir des supports de communication adéquats et ciblés pour sensibiliser les usagers pour lesquels des erreurs de tri sont constatées.
- Suivre l'évolution des pratiques des usagers pour lesquels des erreurs de tri ont été constatés.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets de la CCPCAM, Service Communication, services des mairies et élus.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- · Mobilisation du Service Déchets.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent au sein de la structure.
- Mobilisation du Service Communication.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué à la communication.

RÉSULTATS ATTENDUS

Réduction des erreurs de tri. Sensibilisation à la démarche Zéro Déchet du territoire.

INDICATEURS DE SUIVI

Taux de refus constatés lors des caractérisations au centre de tri. Nombre de bacs contrôlés par an.

ACTION 3 – **INFORMER ET ACCOMPAGNER SUR LES USAGES DE CONSOMMATION RESPONSABLE**

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les ménages

Public visé: tout public

CONTEXTE

Selon l'Ademe, la consommation responsable est un mode de consommation durable qui vise à mieux satisfaire les besoins des citoyens – consommateurs, grâce à des biens et services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social, mais aussi grâce à d'autres formes de dispositifs économiques (location, partage, troc, économie collaborative, marché de l'occasion...). Ce mode de consommation et les usages associés amènent à se tourner vers des biens et services plus durables et plus respectueux de l'environnement, en particulier au regard des quantités et de la nocivité des déchets produits pendant l'utilisation et la fin de vie de ces biens et services. Les emballages ménagers représentent 50 % du volume et 30 % du poids des déchets ménagers.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Développer des stratégies et outils de sensibilisation pour toucher et mobiliser efficacement les habitants (individus ou entreprises) et accompagner les changements d'habitudes de consommation
- Informer et accompagner sur les pratiques de consommation du besoin d'achat à la fin de vie, l'impact en passant par l'utilisation et la durée de vie du produit; y compris les pratiques de consommation des entreprises publiques et privées
- Expliquer les avantages des alternatives durables en matière de coût, d'emploi, de santé, de confort d'utilisation, d'efficacité (ex. utilisation de produits lavables et non jetables)
- Informer les acteurs sur les nouvelles obligations législatives et réglementaires
- Nouer des partenariats avec les acteurs-clés du secteur (ex. : annonceurs et distributeurs d'imprimés publicitaires pour le Stop Pub, acteurs de l'ESS pour la mise en place de services de location, des consignes, de la gestion intégrée au jardin...) pour la mise en place de solutions innovantes locales
- · Soutenir, accompagner et suivre le développement d'initiatives de consigne
- Donner de la visibilité aux soutiens financiers existants d'actions favorisant la prévention des déchets (bons broyage, composteurs, couches lavables...)
- Accompagner, mobiliser et engager les habitants du territoire pour les amener à des pratiques de réduction des déchets et de consommation responsable. Exemple : informer sur les alternatives existantes, proposer des solutions telles que les stop pubs pour réduire les imprimés non sollicités, sensibiliser sur les pratiques zéro déchets

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets de la CCPCAM. Acteurs et partenaires locaux.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Service Déchet, Service Communication.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué et investissement de projets. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Développement significatif de la consigne. Réduction des tonnages de tri et OMR.

INDICATEURS DE SUIVI

Taux de refus constatés lors des caractérisations au centre de tri. Nombre de bacs contrôlés par an.

ACTION 4 - INNOVER SUR LE TRI ET LES FILIÈRES DE VALORISATION EN DÉCHÈTERIE

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les ménages

Public visé: tout public

CONTEXTE

Pour le territoire de la CCPCAM, le ratio des déchets de déchèterie est de 297 kg par habitant en 2020. Ces déchets, issus des ménages et des activités économiques, sont à ne pas négliger dans la démarche de prévention et de réduction des déchets. Souvent volumineux, toxiques ou dangereux, ces déchets, par leur typologie, leur transport ou leur traitement, ont un impact environnemental souvent élevé. Leur gestion est souvent peu durable, mais tend à évoluer vers une gestion circulaire et économe en ressources. Le tri des flux de déchets et leur devenir sont à expliquer aux usagers afin de réduire la part de déchets ultimes issus des bennes de déchèterie. L'innovation permet de trier davantage pour mieux valoriser les déchets par type de matériaux, d'augmenter les traitements vertueux, et réduire les pratiques d'incinération et d'enfouissement. Le coût de traitement des déchets ultimes tendant à augmenter (TGAP), il y a également un intérêt financier à faire évoluer les filières et la gestion des flux de déchèteries.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mobiliser de nouveaux relais et partenaires pour innover sur la gestion et le traitement des déchets sur les déchèteries du territoire. (ex : créer de nouvelles alvéoles, démarrer de nouveaux partenariats pour des filières de traitement)
- · Augmenter le tri des flux et les taux de valorisation par la mise en place de nouvelles filières
- Sensibiliser les agents et les habitants à l'intérêt d'une gestion innovante et des filières alternatives de valorisation
- · Caractériser et analyser les flux de déchets issus des bennes de déchèterie pour en tirer les enjeux

PARTENAIRES MOBILISÉS

Habitants du territoire, Service Déchets de la CCPCAM, services des mairies et élus, acteurs dans le domaine de l'environnement et/ou de l'économie circulaire, Symeed.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc.

Communication interne pour faire connaître les pratiques vertueuses.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Service Déchets et Service Communication.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué aux déchèteries. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Réduction de la part de déchets ultimes. Augmentation de la valorisation des déchets de déchèterie.

INDICATEURS DE SUIVI

Tonnage de déchets valorisés. Nombre de nouvelles filières mise en place par an. Nombre de caractérisations internes par an.

AXE 2

(G(f))

ÉVITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Action 1

Œuvrer à la généralisation du tri à la source des biodéchets en élargissant l'offre de compostage

Action 2

Développer les pratiques de broyage et de gestion intégrée au jardin

Action 3

Promouvoir le jardinage au naturel

Action 4

Accompagner et soutenir la gestion différenciée des espaces verts



AXE 2 - ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 1 – ŒUVRER À LA GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS EN ÉLARGISSANT L'OFFRE DE COMPOSTAGE

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé: déchets fermentescibles

Public visé: ménages et professionnels

CONTEXTE

Selon l'ADEME, 47 % des Français appliquaient une pratique de compostage en 2013 contre 34 % en 2008. Une tendance à la hausse, mais qu'en est-il sur notre territoire? Ces dernières années, les ventes conséquentes de composteurs tendent à montrer que nous progressons aussi vers le tri et la valorisation des biodéchets. Cependant, on observe que 41 % des OMR sont encore constitués de déchets compostables (MODECOM 2019). L'objet de cette action est de tendre vers la généralisation du tri à la source et de la valorisation des biodéchets des ménages en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la loi AGEC « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Former un•e agent•e du Service Déchets au titre de « Guide-composteur » et/ou « Maître-composteur ».
- Réalisation d'un état des lieux en termes de compostage.
 Comme nous l'avons développé ci-contre (cf. contexte action 2.1), les indicateurs de suivis montrent que le territoire est encore loin de la généralisation du tri à la source et de la valorisation des biodéchets des ménages et des GPO. Partant de ceconstat, la CCPCAM doit redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif dans le cadre temporel accordé par la législation.
 Au vu des caractéristiques de notre territoire semi-rural, le déploiement du compostage de proximité visant à généraliser la pratique à l'échelle des dix communes du territoire est une priorité. Pour y parvenir, l'action 2.1 est divisée ainsi :
- Réaliser le déploiement du compostage de proximité visant à généraliser la pratique à l'échelle des dix communes du territoire, en impliquant les citoyens pour un service performant de gestion des biodéchets
- Établir le tri à la source et la valorisation des biodéchets pour les producteurs de plus de 5 t/an
- Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique
- Développer le compostage partagé ou la collecte séparée des biodéchets pour les zones de plus forte densité de population et/ou en milieu urbain et l'habitat collectif.
- Généraliser le compostage in situ pour les habitants des zones à faible densité de population.
- Communiquer positivement et largement pour faire connaître les ambitions de la CCPAM en matière de gestion des biodéchets

PARTENAIRES MOBILISÉS

Habitants du territoire, Service Déchet, services des mairies et élus, associations et entreprises dans le domaine de l'environnement et/ou de l'économie circulaire, Symeed.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large : presse, réseaux sociaux, radio, bulletins locaux etc. Communication interne pour faire connaître les pratiques vertueuses.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Service Déchets et Communication.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué au tri à la source des biodéchets. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Réduction de la part de déchets compostables dans les OMR.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de la part déchets fermentescibles dans les OMR (MODECOM). Nombre de composteurs vendus. Nombre de sites de compostage collectifs. Tonnage d'OMR

AXE 2 - ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 2 - DÉVELOPPER LES PRATIQUES DE BROYAGE ET DE GESTION INTÉGRÉE AU JARDIN

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets verts Public visé : ménages et professionnels

CONTEXTE

Par gestion intégrée au jardin, il est généralement entendu les pratiques de jardinage visant à faire des déchets verts une ressource, réduire les intrants et entretenir de manière durable les espaces extérieurs dans une logique circulaire. Les déchets du jardin sont ainsi valorisés sur place pour la reconstitution des sols par apport de compost et la couverture pour la protection du sol, la fabrication d'engrais et de produits de traitement naturels, la présence favorisée d'espèces végétales ou animales « auxiliaires », la plantation de variétés adaptées au sol et au climat, et rechercher l'économie d'eau. Ces pratiques visent également à réduire les allers-retours des usagers sur les plateformes de déchets verts en déchèterie. Avec un ratio annuel de 200 kg de déchets verts par habitant en 2020, la CCPCAM souhaite tendre à une réduction significative des apports de déchets verts en déchèterie.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mettre en place un plan de communication pour la gestion in situ des déchets verts.
- Former les acteurs de la gestion de proximité et leur fournir un appui méthodologique
- Organiser des réunions d'information et de travail avec les professionnels, en s'appuyant sur des acteurs pouvant être prescripteurs des bonnes pratiques de gestion in situ des déchets verts
- Refonder l'espace de dépôt des déchets verts en déchèterie pour en faire un espace de sensibilisation et faciliter les pratiques de jardinage au naturel (ex : alvéoles broyat à disposition des usagers).

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets. Graine de presqu'île

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc.

Communication interne pour faire connaître les pratiques vertueuses.

Communication ciblée sur les métiers liés à la création et l'entretien des jardins et espaces verts

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Service Déchets et Service Communication.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agent·e·s. Budget alloué pour l'action. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Réduction part de déchets verts en déchèterie.

INDICATEURS DE SUIVI

Tonnage et ratio par habitant de déchets verts en déchèterie. Nombre de bons de broyeurs distribué par an.

AXE 2 - ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 3 - PROMOUVOIR LE JARDINAGE AU NATUREL

☐ Action à réaliser ■ Action en cours ☐ Action réalisée

Flux visé: déchets verts

Public visé: ménages et professionnels

CONTEXTE

Compostage, paillage, broyage: ces pratiques vertueuses de gestion in situ permettent un emploi des biodéchets. La gestion in situ de ces déchets verts est environnementalement et économiquement plus pertinente et doit être activement promue auprès des différents publics. La promotion des techniques de jardinage au naturel (mulching, broyage, paillage, compostage et laisser sur place) a pour but de faire des déchets verts des ressources, et également de gaspiller moins de ressources. Le jardinage au naturel permet de limiter l'utilisation de substances chimiques, d'économiser l'eau ou encore d'augmenter la biodiversité dans les jardins. Informer et inciter au jardinage au naturel est une action indispensable pour faire du territoire de la CCPCAM un territoire zéro déchet, zéro gaspillage.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Organiser des ateliers pratiques et des démonstrations pour transmettre des savoir-faire et des techniques de jardinage au naturel
- Mettre en place un plan de communication pour la gestion in situ des déchets verts.
- S'appuyer sur les acteurs du jardin au naturel, et créer des partenariats pour sensibiliser les différents publics

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets et acteurs du jardinage au naturel (jardins partagés, associations). Entreprises locales liées au jardinage (pépinières, magasins, paysagistes...)

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc.

Communication interne pour faire connaître les pratiques vertueuses.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Service Déchets et Service Communication.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agent es. Budget alloué. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Réduction de déchets verts en déchèterie.

INDICATEURS DE SUIVI

et ratio par habitant de déchets verts en déchèterie. Nombre de participants aux animations.

AXE 2 - ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 4 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets verts Public visé : ménages et professionnels

CONTEXTE

Par gestion intégrée au jardin, il est généralement entendu les pratiques de jardinage visant à faire des déchets verts une ressource, réduire les intrants et entretenir de manière durable les espaces extérieurs dans une logique circulaire. Les déchets du jardin sont ainsi valorisés sur place pour la reconstitution des sols par apport de compost et la couverture pour la protection du sol, la fabrication d'engrais et de produits de traitement naturels, la présence favorisée d'espèces végétales ou animales « auxiliaires », la plantation de variétés adaptées au sol et au climat, et rechercher l'économie d'eau. Ces pratiques visent également à réduire les allers-retours des usagers sur les plateformes de déchets verts en déchèterie. Avec un ratio annuel de 200 kg de déchets verts par habitant en 2020, la CCPCAM souhaite tendre à une réduction significative des apports de déchets verts en déchèterie.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mettre en place un plan de communication pour la gestion in situ des déchets verts.
- Former les acteurs de la gestion de proximité et leur fournir un appui méthodologique
- Organiser des réunions d'information et de travail avec les professionnels, en s'appuyant sur des acteurs pouvant être prescripteurs des bonnes pratiques de gestion in situ des déchets verts
- Refonder l'espace de dépôt des déchets verts en déchèterie pour en faire un espace de sensibilisation et faciliter les pratiques de jardinage au naturel (ex : alvéoles broyat à disposition des usagers).

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets. Graine de presqu'île

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc.

Communication interne pour faire connaître les pratiques vertueuses.

Communication ciblée sur les métiers liés à la création et l'entretien des jardins et espaces verts

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Service Déchets et Service Communication.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agent·e·s. Budget alloué pour l'action. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Réduction part de déchets verts en déchèterie.

INDICATEURS DE SUIVI

Tonnage et ratio par habitant de déchets verts en déchèterie. Nombre de bons de broyeurs distribués par an.

AXE 3

 $(G(\mathcal{I}))^{\frac{1}{2}}((G(\mathcal{I})))^{\frac{1}{2}}$

RÉDUIRE LES DÉCHETS PRODUITS PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET ASSOCIATIVES

Action 1

Accompagner les professionnels dans l'amélioration de la gestion et la réduction de leurs déchets

Action 2

Favoriser la pratique autonome du tourisme responsable et sans déchet

Action 3

Soutenir la création et la promotion des activités zéro déchet

Action 4

Informer et sensibiliser les professionnels sur le service rendu

Action 5

Faciliter l'organisation de manifestations éco-responsables et mettre à disposition du matériel

Action 6

Coopérer avec les partenaires sur la réduction des déchets des activités économiques

ACTION 1 – ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMÉLIORATION DE LA GESTION ET LA RÉDUCTION DE LEURS DÉCHETS

☐ Action à réaliser ■ Action en cours ☐ Action réalisée

Flux visé: déchets des activités économiques Public visé: professio

CONTEXTE

On peut distinguer différentes catégories de Gros Producteurs d'Ordures (GPO) sur le territoire : bars, commerces de bouche, hôtels, restaurants, produits manufacturés et services, artisans, etc. Leurs flux entrants et sortants présentent parfois certaines similarités mais sont relativement différents en termes de déchets. Une approche collective mêlant plusieurs types de commerces (lors de formations collectives, par exemple) peut être intéressante notamment pour profiter du regard extérieur d'un professionnel tiers comme source d'inspiration pour progresser dans la bonne gestion et la réduction des déchets. Cependant, regrouper des commerces de mêmes types, partageant des problématiques similaires, est pertinent pour l'émergence d'idées entre connaisseurs de la « réalité terrain » du métier. Comme pour les habitants, il est un objectif-clé que de communiquer positivement concernant les déchets à la cible visée et leur donner l'envie et les moyens d'agir.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Deux types d'actions peuvent être proposées aux GPO : un diagnostic et accompagnement individuel ou des informations et actions de prévention collectives. Une formation collective peut suivre une trame avec les temps forts suivants :

- Prendre conscience des enjeux (globaux mais aussi associés à la typicité de leur activité). Cela passe, par exemple, par quelques éléments d'état des lieux.
- Unir. Les formations sont aussi et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges. Il est important de profiter de ces interactions pour tenter de créer des synergies entre les individus.
- S'inspirer, c'est-à-dire donner des exemples d'actions à impacts pouvant être menées, des idées de changements de pratiques qui ont fait leurs preuves ailleurs, etc.
- Co-développer. Là encore, l'accent est mis sur le collectif et la réflexion guidée. L'objectif est de passer du constat à l'action positive, qu'elle soit personnelle ou collective. Cela part du postulat suivant : personne n'est mieux placé que celui ou celle qui vit son quotidien au jour le jour (et ses pairs) pour trouver des solutions qui lui sont le plus adaptées et pour lesquelles il ou elle aura une soif importante de les mettre en place.

À l'issue de la démarche, il est nécessaire que chacun reparte avec une idée claire de ce qui l'attend pour la suite. Cela passe par un temps permettant à chacune de formuler des engagements positifs et volontaires pour l'avenir. Planifier de nouvelles rencontres pour engager des changements efficients à terme et faire un suivi est particulièrement opportun. À cela s'ajoutent des actions globales telles que :

- Créer des outils de prévention et de gestion adaptés à leurs besoin spécifiques (ex : mémotri pro, calendrier personnalisé, contrat...)
- Communiquer sur les bonnes pratiques à mettre en place (actions, méthode, résultats). Mettre systématiquement en valeur les démarches d'éco-exemplarité, en interne et en externe. Mettre en place un plan de communication pour la gestion in situ des déchets verts.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets, CCI, CMA, Symeed

MODE DE COMMUNICATION

Mail d'information aux professionnels. Réunions et évènements thématiques. Communication externe (presse, Facebook, etc.) pour la mise en valeur des avancées vertueuses.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agent·e·s. Budget alloué à la prévention des professionnels

RÉSULTATS ATTENDUS

Diminution des volumes de déchets produits par les activités économiques

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de GPO rencontrés et accompagnés par an.

ACTION 2 – **FAVORISER LA PRATIQUE AUTONOME DU TOURISME RESPONSABLE ET SANS DÉCHETS**

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les touristes

Public visé: touriste et acteurs du tourisme

CONTEXTE

D'après les chiffres de 2017, la Bretagne se situe au 4° rang des régions françaises en matière de tourisme. Chaque année, le Finistère accueille 4 millions de touristes avec environ 29 millions de nuitées comptabilisées chaque année (8° département français en termes de nuitées). La presqu'île de Crozon Aulne Maritime est un territoire à l'attrait touristique particulièrement prégnant, avec une offre diversifiée en termes de pratiques de loisirs comme de type de logements pour les visiteurs. Il est donc crucial de prendre en compte et toucher de manière adéquate cette réalité pour tendre vers une réduction significative des flux produits par ce public. Qu'ils soient en véhicule aménagé, en location ou randonneurs, il est indispensable de sensibiliser afin de responsabiliser les visiteurs du territoire. Tout comme les acteurs du tourisme qui les accueillent et les aiguillent durant leur séjour sur notre territoire. Même en vacances, chacun a un rôle à jouer pour limiter son impact et chacun est responsable de ses déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation spécifique aux touristes, faisant le lien entre les activités touristiques et la réduction des déchets (affiches, stands d'information...). Informer les visiteurs de l'implication dans la réduction des déchets et de la pratique de la tarification incitative sur le territoire.
- · Distribuer des kits d'accueil et des outils de communication adaptés aux logeurs et acteurs du tourisme.
- Organiser des événements de sensibilisation à destination des touristes pour tendre vers la réduction des déchets (ex : ateliers « Vacances Zéro Déchet », jeu-concours avec des kits de pique-nique sans déchet à gagner, etc.)
- Distribuer des consignes de tri et de réduction des déchets claires pour les touristes dans leurs lieux de villégiature.
- Communiquer sur les bonnes pratiques à mettre en place (actions, méthode, résultats). Mettre systématiquement en valeur les démarches d'éco-exemplarité, pour sensibiliser et responsabiliser.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Habitants du territoire, Service Déchets de la CCPCAM, Office du tourisme, services des mairies et élus, acteurs du tourisme. Visiteurs.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large : presse, réseaux sociaux, radio, etc.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé·e de prévention Déchet déjà présent·e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché e à la prévention au sein du service.
- Ambassadeur(s) du tri et agents de l'office du tourisme saisonniers

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué pour les animations (achats de matériel et autres). Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

<u>RÉSULTATS ATTENDUS</u>

Communication positive et continue. Meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes. Réduction des déchets pendant la période estivale.

INDICATEURS DE SUIVI

Tonnages collectés sur la période estivale. Nombre d'animations sur la saison.

ACTION 3 - SOUTENIR LA CRÉATION ET LA PROMOTION DES ACTIVITÉS ZÉRO DÉCHET

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé: déchets produits par les ménages et les activités économiques Public visé : tout public

CONTEXTE

Tendre vers un territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage, c'est soutenir les initiatives externes à la CCPCAM en faveur de réduction des déchets. Cela concerne des actions pour le prolongement de la durée d'usage par le réemploi et la réparation, la réduction des déchets ou l'éco-consommation, avec des actions telles que : limiter les emballages à usage unique et proposer des alternatives lavables, proposer la consigne, inciter les clients à venir avec leurs contenants, proposer du vrac, etc. De plus, la communication est un levier des changements de pratiques. L'objet de cette action est de soutenir et d'aider à développer les pratiques vertueuses. Les professionnels dans la démarche s'engagent à mettre en place des actions adaptées à leurs activités pour réduire leur production de déchets. Ces engagements touchent leurs commerces (via l'approvisionnement notamment) et impliquent aussi leurs clients. Le territoire est encore peu desservi en termes de commerces permettant d'adopter des habitudes d'éco-consommation : épicerie-vrac, magasin de produits d'occasion reconditionnés, etc.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Accompagner et communiquer positivement pour faire connaître les projets locaux. Soutenir, accompagner et suivre le développement d'initiatives de consigne.
- Définir une charte d'engagements du Label Zéro Déchet et la décliner selon les principaux types de commerces du territoire. Mobiliser les commerces locaux pour les accompagner à définir leurs engagements associés à leur degré de labellisation et les accompagner dans la mise en place de nouvelles mesures en faveur de la réduction des déchets
- Identifier les « déserts » non desservis par ce type d'activités éco-responsables, de l'ESS ou de l'économie de la fonctionnalité. Cartographier les offres de biens et de services éco-responsables sur le territoire
- Accompagner les communes et partenaires au soutien d'éventuels porteurs de projets et/ou réaliser des appels à projets ciblés et adaptés à leurs besoins locaux.
- Concevoir des supports de communication adaptés et positifs : autocollants, affiches etc. Communiquer largement et positivement pour mettre en avant les pratiques vertueuses déjà en place.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Habitants et entrepreneurs du territoire, Service Déchet, services des mairies et élus, associations et entreprises dans le domaine de l'environnement et/ou de l'économie circulaire.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé•e de prévention Déchets déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué pour les projets. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Dynamique de territoire Zéro Déchet. Création des nouvelle activités ou actions innovantes en faveur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire. Développement de la consigne. Accès facilité à une offre de produits éco-responsables et faiblement emballés.

INDICATEURS DE SUIVI

des activités économiques favorables à la réduction des déchets sur le territoire.

ACTION 4 - INFORMER ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS SUR LE SERVICE RENDU

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets des activités économiques

Public visé: professionnels

CONTEXTE

Les professionnels sont collectés par la CCPCAM bien que cela ne soit pas une obligation et profitent jusqu'alors d'un service de ramassage très avantageux (Pas de limite de volume, bac jaune gratuit, collecte jusqu'à C3, etc.), loin de répercuter les coûts complets de la gestion des déchets. L'actuel fonctionnement du service avec les professionnels ne les sensibilise pas aux coûts environnementaux et surtout économiques de la gestion des déchets. De plus, la situation géographique du territoire rend la collecte de leurs déchets par des prestataires privés très onéreuse. L'enjeu de cette action est donc d'inciter les professionnels à réduire leur volume de déchets en utilisant le levier économique. De plus, les agents du service constatent souvent de la part des professionnels une méconnaissance du fonctionnement et du financement du service, des enjeux de traitement et gestion des déchets pour une collectivité. Les informer et les sensibiliser à ces sujets permet de les responsabiliser davantage sur la gestion et la réduction de leurs déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Construire un nouveau contrat de collecte GPO précisant, entre autres, les attentes de la CCPCAM en termes de qualité du flux, de fréquence de collecte adaptée aux besoins des GPO, de respect des mesures d'hygiène et de propreté (nettoyage du bac, zone de dépôt du bac, etc.) et la redevance associée.
- Rencontrer les professionnels pour leur exposer la problématique et leur proposer de contractualiser un contrat de collecte.
- · Améliorer la facturation et adapter la tarification en fonction des déchets réellement produits
- Renforcer l'accompagnement et le contrôle du tri des GPO. Distribuer un guide de tri spécifique aux GPO.
- Informer les acteurs sur les nouvelles obligations législatives et réglementaires
- Communiquer sur le fonctionnement du service, les bonnes pratiques à mettre en place (actions, méthode, résultats). Mettre systématiquement en valeur les démarches d'éco-exemplarité, pour sensibiliser et responsabiliser

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets de la CCPCAM, services des mairies et élus. Chambres consulaires

MODE DE COMMUNICATION

Communication ciblée GPO.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé•e de prévention Déchets déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

interne des agents. Budget alloué à la mise en place de la nouvelle convention, à la communication, etc.

RÉSULTATS ATTENDUS

Réduction des déchets des professionnels, meilleure compréhension et coopération avec le service déchets et les acteurs économiques locaux.

ACTION 5 – FACILITER L'ORGANISATION DE MANIFESTATION ÉCO-RESPONSABLES ET METTRE À DISPOSITION DU MATÉRIEL

☐ Action à réaliser ☐ Action en cours ☐ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les touristes

Public visé: touriste et acteurs du tourisme

CONTEXTE

L'attractivité du territoire est particulièrement importante, de nombreuses manifestations et évènements ont lieu tout au long de l'année. Sans une attention particulière portée à la logistique, les manifestations culturelles, sportives et festives présentent un risque élevé de faire la part belle au jetable (emballages uniques, goodies, etc.) et sont une source de déchets supplémentaires. La CCPCAM souhaite accompagner les organisateurs de ces événements pour les aider à tendre vers le Zéro Déchet au sein de leurs manifestations et les rendre les plus durables et responsables possible.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Sensibiliser les organisateurs, les bénévoles et les publics. Animer des stands de sensibilisation. Accompagner les initiatives de réduction des déchets lors des évènements (ex: mutualisation/prêt de matériel, dématérialisation des supports de communication...)
- Favoriser l'installation de poubelles et de consignes claires, de cendriers... lors des événements. Limiter les activités utilisant du plastique jetable pour les manifestations (ex : lâchers de ballons, distribution de goodies, gobelets plastiques...)
- · Rencontrer les organisateurs en amont des évènements pour assurer une gestion adaptée à la manifestation
- Favoriser l'utilisation de vaisselle réutilisable lors d'événements publics ou privés via un kit « Événement » (éco-cups, vaisselle réutilisable, matériel pour disco-soupe, supports de communication Zéro Déchet, etc.) en location. Donner de la visibilité à cet outil mis à disposition. Concevoir une communication adaptée sur l'éco-cup notamment pour inciter au réemploi (éviter l'effet « collection »).
- Établir et adopter une charte qui conditionne l'organisation d'évènements au respect de certains principes comme l'utilisation de vaisselle réutilisable et l'interdiction des flyers.
- Lancer un marché public pour l'achat des verres réutilisable. Gérer le stockage, la distribution des éco-cups et le lavage
- Communiquer sur les bonnes pratiques à mettre en place (actions, méthode, résultats). Mettre systématiquement en valeur les démarches d'éco-exemplarité, pour sensibiliser et responsabiliser

PARTENAIRES MOBILISÉS

Habitants du territoire, Service Déchet, services des mairies et élus, associations et entreprises organisatrices d'évènements

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué au kit. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes. Meilleure gestion et réduction des déchets des manifestations.

INDICATEURS DE SUIVI

Taux d'utilisation du kit événementiel. Nombre d'évènements accompagnés.

ACTION 6 – COOPÉRER AVEC LES PARTENAIRES SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé: déchets des activités économiques

Public visé: professionnels

CONTEXTE

L'implication de la collectivité dans la transition Zéro Déchet Zéro gaspillage du territoire comporte de nombreux intérêts. L'exemplarité en matière de prévention des déchets est une priorité pour assurer la cohérence de la ligne directive de la CCPCAM. À elle seule, la CCPCAM ne peut porter et imaginer toutes les initiatives, ni innover sur les sujets de la réduction et de la prévention des déchets. Elle se doit de s'appuyer sur les connaissances de ses partenaires extérieurs, sur les initiatives des territoires voisins et être attentive aux idées novatrices pour toujours progresser et proposer des solutions. Notamment pour les déchets des activités économiques qui ne sont pas au cœur des problématiques de gestion des collectivités (non-obligation de gestion des déchets de professionnels, seulement pour les déchets assimilés à ceux des ménages).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mobiliser de nouveaux relais et partenaires pour innover sur la gestion, le traitement et la réduction des déchets sur le territoire
- Faire une veille juridique et technique sur les solutions existantes pour les professionnels. S'informer régulièrement des projets nouveaux et des innovations techniques.
- Faciliter la mise en place de nouvelles pratiques, solutions ou filières de valorisation
- Sensibiliser les agents et les habitants à l'intérêt d'une gestion innovante et des filières alternatives de valorisation.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Habitants du territoire, Service Déchet, services des mairies et élus, acteurs dans le domaine de l'environnement et/ou de l'économie circulaire, Chambres consulaires, Acteurs de la recherche et de l'innovation. Symeed.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc. Communication interne pour faire connaître les pratiques vertueuses.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Déchets et Service Communication.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent·e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Réduction de la part de déchets. Augmentation de la valorisation des déchets. Réponse aux évolutions des typologies de déchets



DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI SUR LE TERRITOIRE ET AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Action 1

Créer une recyclerie ancrée dans un projet global d'économie sociale et solidaire

Action 2

Créer des partenariats avec les acteurs locaux du réemploi

Action 3

Promouvoir et soutenir le réemploi, la réparation et le don d'objets

Action 4

Développer des zones de réemploi sur les déchèteries et la collecte « préservante »

Action 5

Favoriser le réemploi des matériaux



AXE 4 - DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI SUR LE TERRITOIRE ET AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

ACTION 1 – COOPÉRER AVEC LES PARTENAIRES SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets déchèterie Public visé : ménages et professionnels

CONTEXTE

Étudier la transformation des déchèteries en ressourceries/recycleries a été inscrit aux cinq objectifs du Service Déchets. La déchèterie de Crozon est un lieu connu des habitants, avec une forte fréquentation et de grandes quantités de biens matériels de qualité qui pourraient bénéficier d'une seconde vie. Cependant, l'agencement n'y est pas optimal et l'accès aux dépôts manque d'ergonomie. La CCPCAM souhaite enrayer la dynamique actuelle dans ce lieu : rapidité, jeter, ne pas trier. Il existe actuellement une recyclerie sociale et solidaire (partenariat avec l'ESAT de l'Armorique), qui a permis de détourner 10 tonnes de déchets en 2021. Mais sous-dimensionné, avec une fréquentation moindre, une offre peu variée et un manque d'ergonomie. La CCPCAM souhaite donc modifier ces deux espaces pour en faire une grande recyclerie nouvelle permettant le réemploi, la réutilisation et la réparation de plus de flux. À terme, cet espace permettra la valorisation de divers biens matériels et matériaux de qualité et sera le cœur de la dynamique de réemploi et de réduction du gaspillage du territoire. Grâce à ce projet, la CCPCAM souhaite changer l'image des déchets et modifier le comportement des citoyens. Le développement de nouvelles filières et d'emplois dans ce sens est une priorité pour devenir une collectivité exemplaire sur le sujet. Le projet se veut également solidaire et social en intégrant l'insertion pour sa gestion avec des partenaires locaux tel que l'Esat et Relais travail.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Rechercher des financements, subventions, réponse aux AAP et AMI.
- Impliquer les élus dans la construction du projet (voyage d'étude pour découvrir des initiatives similaires inspirantes, proposition de scénarii et amendements, etc.).
- · Réaliser une étude de faisabilité.
- · Valider un avant-projet définitif.
- Définir l'organisation et le partenariat de gestion du site avec les acteurs impliqués.
- · Impliquer les citoyens dans la construction du projet.
- · Suivi du chantier et réception des travaux.
- Communication externe large pour faire connaître le lieu.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets de la CCPCAM. Esatco, relais travail.

MODE DE COMMUNICATION

Consultation citoyenne pour le projet de type appel à idées ou autres. Communication externe large.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- · Service Déchets et Service Communication.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué d'environ 2 millions d'euros HT. Supports de communication.

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Développement significative du réemploi.

INDICATEURS DE SUIVI

Fréquentation de la recyclerie. Tonnage collecté en déchèterie et à la recyclerie.

ACTION 2 - CRÉER DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS LOCAUX DU RÉEMPLOI

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets déchèterie Public visé : ménages et professionnels

CONTEXTE

Selon l'ADEME, le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets. L'article L541-1-1 du Code de l'environnement indique les définitions suivantes :

- « Réemploi » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
- « Préparation en vue de la réutilisation » : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.
- « Réutilisation » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

La CCPCAM souhaite développer ces pratiques en vue de réduire les déchets et donner une seconde vie aux ressources du territoire. Des acteurs locaux et des initiatives sont déjà en place sur le territoire, et la collectivité ne souhaite pas supplanter ces acteurs. Au contraire, la CCPCAM ne souhaite pas porter seule la dynamique, et aspire à co-construire son projet autour de réemploi avec les acteurs déjà en place et être catalyseur pour faciliter et développer les filières de réemploi, réparation et don.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Engager des partenariats locaux avec les acteurs du réemploi, de la réparation et du don (associations, privés, collectifs de citoyens...)
- Soutenir et engager les projets en lien avec les partenaires et acteurs locaux. Accompagner pour faciliter le développement des initiatives sur le territoire.
- Co-construire la gestion de la recyclerie avec les partenaires du réemploi et de l'insertion, des zones de réemploi et des filières de collecte préservante
- Échanger régulièrement avec les acteurs locaux afin de répondre aux besoins sur ces sujets (ex : espaces de stockage pour les associations, matériel et outils mutualisés)
- · Communiquer positivement et largement pour faire connaître les projets et initiatives sur le territoire.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets, acteurs du réemploi

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc.

Communication interne pour faire connaître les pratiques vertueuses.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- · Service Déchets.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent·e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc).

<u>RÉSULTATS AT</u>TENDUS

Communication positive et continue. Dynamique de territoire Zéro Déchet zéro gaspillage. Meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes. Développement du lien social et de la solidarité locale.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions des partenaires.

ACTION 3 - PROMOUVOIR ET SOUTENIR LE RÉEMPLOI, LA RÉPARATION ET LE DON D'OBJETS

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé: déchets déchèterie, déchets ménagers

Public visé: ménages et professionnels

CONTEXTE

La CCPCAM souhaite mettre à l'honneur la réparation et le réemploi et inciter le grand public à changer ses habitudes vis-à-vis de ces pratiques pour donner une seconde vie aux objets. Notre territoire comprend peu d'acteurs de la réparation et du réemploi de type Repair Cafés associatifs : l'objectif est aussi de lancer et multiplier les initiatives positives à propos. Des animations ou de l'accompagnement à destination des bénévoles et des professionnels de la réparation et du réemploi ainsi que les collectivités et syndicats des déchets pourront voir le jour, tout comme des conférences ou des ateliers. Ces acteurs pourront partager leurs expériences, échanger sur les perspectives de développement des Repair Cafés et des ressourceries ou autre initiative autour des économies de ressources et du réemploi d'objets et de matériaux, et rechercher ensemble les synergies possibles sur notre territoire. Le rôle de la CCPCAM sera de faciliter ces initiatives à travers ces compétences, de soutenir les porteurs de projets pour les aider à développer les dons, la réparation et le réemploi.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Engager des partenariats locaux avec les acteurs du réemploi, de la réparation et du don (associations, privés, collectifs de citoyens...)
- Soutenir et engager les projets en lien avec les partenaires et acteurs locaux. Accompagner pour faciliter le développement des initiatives sur le territoire.
- Promouvoir le don, l'achat d'occasion et la réparation pour les différents publics
- Échanger régulièrement avec les acteurs locaux afin de répondre aux besoins sur ces sujets
- Rendre visible et communiquer positivement et largement pour faire connaître les projets et initiatives sur le territoire.
- Proposer un programme d'animation dédié au réemploi et à la réparation (ateliers Do It Yourself, actions de communication, y compris au sein des déchèteries).

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc. Communication interne pour faire connaître les pratiques vertueuses.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué pour l'action. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Réduction des poubelles des ménages des foyers. Communication positive et continue. Dynamique de territoire Zéro Déchet zéro gaspillage. Meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes. Développement du lien social et de la solidarité locale.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'animations/projets et taux de participation.

ACTION 4 – **DÉVELOPPER DES ZONES DE RÉEMPLOI SUR LES DÉCHÈTERIES**ET LA COLLECTE « PRÉSERVANTE »

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé: déchets déchèterie, déchets ménagers

Public visé: ménages et professionnels

CONTEXTE

Une zone de réemploi (caisson à disposition de la recyclerie actuelle) existe déjà sur la déchèterie de Kerdanvez. Afin d'harmoniser les pratiques sur le territoire et d'augmenter les flux réemployés, il est nécessaire d'en créer d'autres sur les déchèteries de Camaret-sur-mer et Rosnoën. Ces zones serviront à stocker les objets et matériaux pour les diriger vers la nouvelle recyclerie. Les gardiens de déchèterie seront ainsi agents valoristes pour aiguiller les usagers et les inciter à remettre en circuit une partie de ce qu'ils souhaitent jeter.

La collecte « préservante » est « un modèle de collecte qui permet d'augmenter le potentiel de réemploi et de réutilisation des biens collectés » (ADEME). Cette action est couplée avec la création de la nouvelle recyclerie (cf. action 4.1). La collecte pourra être organisée en partenariat avec les acteurs du réemploi et/ou de la collectivité. L'objectif est donc de préserver les biens susceptibles d'être réparés ou réemployés en optimisant la qualité des conditions de collecte. Ces dispositifs permettront de réduire le gaspillage de ressources, et des quantités de déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- · Installer des caissons en déchèterie pour le stockage des objets et/ou matériaux réemployables
- Sensibiliser les consommateurs à l'importance de donner et collecter des biens en bon état en vue d'activités de réemploi, réutilisation et réparation, et faire connaître les gestes le permettant.
- Proposer des solutions techniques permettant de mieux capter les gisements et de stocker des biens sans les détériorer en vue d'activités de réemploi, réutilisation et réparation
- Sensibiliser les entreprises aux bénéfices du réemploi et de la réutilisation, notamment économiques.
- Inciter les acteurs économiques à mettre en place des opérations de collectes préservantes ciblées; (ex. : téléphones et ordinateurs usagés, cartons, jouets, livres, etc.).

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets de la CCPCAM. Acteurs du réemploi.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Service Déchets et Service Communication.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agent es. Budget alloué. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Développement significative du réemploi.

INDICATEURS DE SUIVI

Tonnage de déchets détournés.

ACTION 5 - FAVORISER LE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets déchèterie, déchets ménagers

Public visé: ménages et professionnels

CONTEXTE

En termes de réemploi, les objets sont la première ressource à détourner mise en valeur. Les déchets de la construction et les chutes de matériaux représentent un flux particulièrement conséquent et à réduire. D'autant plus dans le contexte actuel et les difficultés d'approvisionnement en matière première, réduire le gaspillage de bois ou autre matériau semble une solution raisonnée et raisonnable pour répondre aux besoins. Dans le cadre de ces enjeux, la CCPCAM souhaite permettre également le réemploi des matériaux en s'inspirant d'autres initiatives existantes (ex : Lorient Caudan, Le Repair à Morlaix) pour tendre davantage vers son objectif de territoire économe en ressources.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Sensibiliser les publics, professionnels ou particuliers à l'intérêt notamment économique du réemploi et aux possibilités de réemploi des matériaux lors des travaux de démolition, de rénovation ou de construction.
- Pour les acteurs du BTP, accompagner le développement et l'utilisation de labels incluant des engagements en matière de prévention.
- Proposer des matériaux en réemploi aux usagers à la recyclerie (accompagnement de porteurs de projets, promotions, subventions, information et sensibilisation des utilisateurs potentiels, etc.).
- Inciter les entreprises distributrices de matériaux à se mettre en règle par rapport à l'obligation de reprise de matériaux et produits de construction
- Favoriser le tri sur chantier et à la déchèterie pour développer la qualité des matériaux réemployables.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets de la CCPCAM, services des mairies et élus, acteurs du BTP, acteurs du réemploi.

MODE DE COMMUNICATION

Communication pour faire connaître les animations et pratiques vertueuses auprès des publics.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé e de prévention Déchet déjà présent e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué pour l'action et la zone de réemploi des matériaux.

RÉSULTATS ATTENDUS

Réduction significative des déchets issus du BTP (gravats, bois, placo...). Tri par flux en vue de la revente ou du concassage. Communication positive et continue. Dynamique de territoire Zéro Déchet zéro gaspillage. Meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes.

INDICATEURS DE SUIVI

À étudier en fonction du modèle retenu.

AXE 5

ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Action 1

Encourager les pratiques éco-responsables au sein de la collectivité

Action 2

Intégrer transversalement la prévention des déchets au sein des services

Action 3

Développer les achats éco-responsables

Action 4

Accompagner les communes et leurs partenaires en matière de prévention des déchets

Action 5

Étudier la décarbonation des véhicules et bennes de collecte



ACTION 1 - ENCOURAGER LES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

☐ Action à réaliser ☐ Action en cours ☐ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les administrations publiques Public visé : élus et agents de la CCPCAM, tous services confondus

CONTEXTE

Pour entraîner l'adhésion des différents acteurs du territoire à la réduction des déchets, il est important que les services de la collectivité soient exemplaires en la matière. L'implication de la CCPCAM et de ses agents est essentielle car :

- Cela renforce leur sentiment d'appartenance à la CCPCAM et au territoire grâce à une posture pro-active. Or, l'identification des individus à leur structure est un facteur d'investissement des parties prenantes et de réussite
- Les élus et les agents sont des habitants du territoire; et ils peuvent être des prescripteurs de la réduction des déchets
- Cela fait écho à la norme ISO 14001 (maîtriser les impacts des activités de la CCPCAM sur l'environnement) et ISO 26000 (intégrer des critères de développement durable aux activités).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Informer et sensibiliser les agents et élus sur les alternatives ou les pratiques responsables existantes pour réduire les déchets et le gaspillage. Proposer des solutions adaptées en fonction du rôle de chacun au sein de la collectivité.
- Communiquer sur les bonnes pratiques mises en place au sein de la collectivité (actions, méthode, résultats). Mettre en valeur les démarches d'éco-exemplarité, en interne et en externe.
- Limiter les déchets pour les manifestations en interne et les usages quotidiens.
- Participer lors des évènements conviviaux périodiques au sein de la CCPCAM: pique-nique Zéro Déchet, cafédébat etc.
- Présenter le principe, les enjeux et intérêts d'un groupe « Éco-exemplarité » à l'ensemble des agents et des élus et animer un groupe de réflexion interne avec des référents. Organiser des rencontres conviviales et constructives. Le groupe « Éco-exemplarité » de façon périodique pourra y partager des bonnes pratiques, des retours d'expérience et émettre des propositions d'amélioration interne. Les référents relayeront la démarche au sein de leurs services et à leurs pairs.
- Exemple de mesures pouvant émerger : organiser une visite du centre de tri, des ateliers Zéro Déchet, proposer du thé et café en vrac en salle de pause, utiliser des textiles sanitaires réutilisables etc. Les rencontres seront animées par un facilitateur du Servie Déchets, ou par un des référents définis par élection sans candidat au sein du groupe.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Ensemble des services de la CCPCAM. Agents et élus de la CCPCAM

MODE DE COMMUNICATION

Mail d'information interne de la collectivité. Réunions et évènements thématiques. Communication externe (presse, Facebook, etc.) pour la mise en valeur des avancées vertueuses.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.
- Création de supports de communication dédiés en lien avec le service Communication.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Achat de petit matériel pour l'animation des réunions. Budget alloué pour les actions du groupe « Éco-exemplarité ».

RÉSULTATS ATTENDUS

Amélioration du sentiment d'appartenance et de la motivation des agents et des élus. Diminution des volumes de déchets produits en interne et au sein des foyers des agents et des élus

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements et de mesures internes.

ACTION 2 – INTÉGRER TRANSVERSALEMENT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS AU SEIN DES SERVICES

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé: déchets produits par les administrations publiques **Public visé :** élus et agents de la CCPCAM, tous services confondus

CONTEXTE

Comme nous l'avons vu avec l'action 5.1 (cf. contexte), l'implication des membres de la collectivité dans la réduction des déchets de la CCPCAM comporte de nombreux intérêts. Pour optimiser le travail collectif en termes de prévention des déchets, les parties prenantes doivent pouvoir s'appuyer sur un cadre théorique commun et travailler en co-construction. Cette base commune soutient la mise en action pour intégrer la problématique de la réduction des déchets dans toutes les compétences de la collectivité. Elle permet à tout un chacun de définir et s'approprier les enjeux et les valeurs de la CCPCAM puis de connaître et d'utiliser les outils pour mettre en application les améliorations éco-exemplaires souhaitées et souhaitables. Cela fait écho à la norme ISO 14001 (maîtriser les impacts des activités de la CCPCAM sur l'environnement) et ISO 26000 (intégrer des critères de développement durable aux activités).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Prendre conscience des enjeux (globaux mais aussi associés à la typicité de notre territoire). Par exemple, une présentation de quelques éléments d'état des lieux. Proposer une animation en interne sur la prévention des déchets, l'éco-exemplarité, etc. Proposer une visite du centre de tri Triglaz et/ou de l'incinérateur de Briec.
- Co-développer, l'objectif est de passer du constat à l'action en misant sur le collectif et la réflexion guidée. Cela part du postulat suivant : personne n'est mieux placé que celui ou celle qui vit son quotidien au jour le jour (et ses pairs) pour trouver des solutions qui lui sont les plus adaptées et pour lesquelles il ou elle aura une soif importante de les mettre en place.
- Former les agents au sein de la collectivité pour Œuvrer à la réduction des déchets. Les conseiller pour agir et mettre en valeur les démarches d'éco-exemplarité, en interne et en externe.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Ensemble des services de la CCPCAM. Agents et élus de la CCPCAM.

MODE DE COMMUNICATION

Mail d'information interne de la collectivité. Réunions et évènements thématiques. Communication externe (presse, Facebook, etc.) pour la mise en valeur des avancées vertueuses.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.
- · Création de supports de communication dédiés en lien avec le service Communication.
- Conception et suivi de projets en interne dédiés en lien avec le service Déchets.
- Matériel bureautique pour l'animation des réunions (paperboard ou tableau, feutres, etc.).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Achat de matériel bureautique pour l'animation des réunions. Budget alloué pour les déplacements sur les sites. Budget alloué aux projets en interne.

RÉSULTATS ATTENDUS

Amélioration du sentiment d'appartenance et de la motivation des agents et des élus dans leur quotidien de travail. Meilleure compréhension des enjeux associés à la réduction des déchets.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'échanges et projets transversaux des agents et élus de la collectivité.

ACTION 3 - DÉVELOPPER LES ACHATS ÉCO-RESPONSABLES

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les administrations publiques **Public visé :** élus et agents de la CCPCAM, tous services confondus

CONTEXTE

Les achats publics (marchés ou hors marchés) constituent un levier important pour inciter les entreprises à introduire le principe de protection de l'environnement dans leurs process, produits et services. L'exemplarité des administrations et des collectivités est donc essentielle (Source : ADEME). Les achats publics sont une illustration pour montrer les possibilités en matière de consommation responsables et durables, tout comme d'économie circulaire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mettre en place un groupe de travail inter-services, accompagné par le service Achats, pour définir en amont de l'achat les besoins en intégrant des critères de prévention des déchets.
- Développer le recours à des produits issus du réemploi ou de la réutilisation, notamment pour l'achat de mobilier d'occasion.
- Développer les pratiques alternatives aux achats (économie de fonctionnalité, location, partage, etc.).
- Rédaction, validation et communication de la méthodologie des achats durables incluant les pratiques alternatives aux achats (économie de fonctionnalité, location, partage, etc.).
- Rédaction, validation et communication de la charte des achats durables afin de systématiser la prise en compte de critères environnementaux.
- Orienter les produits en fin de vie prioritairement vers le réemploi ou la réutilisation autant que faire se peut (ex. : don ou revente d'ordinateurs, de mobilier de bureau, etc.).
- Sensibiliser tous les agents aux gestes éco-responsables dans le cadre de leur travail afin qu'ils ou elles soient en mesure d'utiliser les produits et de gérer les biens en limitant la production de déchets, et qu'ils ou elles reproduisent ces gestes dans leur vie personnelle.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Les élus et les agents de la CCPCAM. Les fournisseurs, prestataires et sous-traitants. Les réseaux territoriaux d'acheteurs publics « Commande publique et développement durable » et leur coordination nationale par le CGDD. Le Symeed 29

MODE DE COMMUNICATION

- · Méthodologie des achats durables.
- · Charte des achats durables.
- Communication auprès du personnel.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

Temps interne des agents

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre (ou %) de marchés publics intégrant des clauses relatives à la prévention des déchets. Quantités de papiers consommés par an et par agents.

ACTION 4 – **ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LEURS PARTENAIRES**EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé: déchets produits par les administrations publiques

Public visé : élus et agents des collectivités, tous services confondus

CONTEXTE

L'adhésion des différents acteurs du territoire à la prévention et la réduction des déchets passe par l'exemplarité des communes en la matière, ainsi que de leurs partenaires (associations, collectifs de citoyens, prestataires). Pour cela, la CCPCAM peut accompagner les communes dans leurs changements de pratiques, en conseillant, aiguillant et en accompagnant les communes dans leurs projets et initiatives locales en faveur de l'économie des ressources et de la gestion circulaire des déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Répondre aux demandes des communes en matière de prévention et réduction des déchets à visée de conseils, voire en accompagnant leurs initiatives
- Partager les initiatives pertinentes aux autres communes afin de diffuser les bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire
- Prendre contact avec les services des mairies et identifier des actions de prévention portées par chaque commune.
- Proposer des actions possibles et accompagner à leur mise en place. Inciter en proposant des actions nouvelles, projets innovants ou nouvelles pratiques en faveur de la réduction des déchets
- · Mutualiser les ressources et les actions vertueuses à l'ensemble des communes

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets de la CCPCAM, services des mairies et élus.

MODE DE COMMUNICATION

Mail d'information interne de la collectivité. Partage de l'initiative aux communes de la collectivité.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents.

RÉSULTATS ATTENDUS

Meilleure communication avec les services des mairies du territoire. Meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de mairies rencontrées et sensibilisées.

ACTION 5 - ÉTUDIER LA DÉCARBONATION DES VÉHICULES ET BENNES DE COLLECTE

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les administrations publiques

Public visé : élus et agents de la CCPCAM

CONTEXTE

Les enjeux sociétaux et environnementaux actuels nous amènent à repenser nos modèles de fonctionnement. Et cela pas uniquement sur l'évitement et la gestion circulaire des déchets, mais aussi sur toutes nos activités impactantes pour l'environnement. Dans un esprit global de durabilité et d'économie de ressources, la CCPCAM se doit d'agir sur l'impact de la consommation de carburant fossile pour la collecte des déchets à travers des véhicules liés au service. Le transport représente 41 % des émissions de CO2 en France (source Ademe), et le service Déchets de la CCPCAM a consommé 100 880 l de carburant en 2021. Toujours dans un esprit d'exemplarité, la responsabilité environnementale de la CCPCAM s'étend au-delà de la simple réduction des déchets, c'est pourquoi le service Déchets souhaite étudier la décarbonation de son transport par ces véhicules de service. Cela fait écho à la norme ISO 14001 (maîtriser les impacts des activités de la CCPCAM sur l'environnement) et ISO 26000 (intégrer des critères de développement durable aux activités). La CCPCAM dispose également d'un réseau électrique intelligent ou Smartgrid qui lui permet de produire de l'énergie verte pour ses propres besoins (Panneaux photovoltaïques et éolienne).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Présenter le principe, les enjeux et intérêts aux agents et des élus de la réduction d'émissions de carbone atmosphériques pour le transport de nos déchets.
- Étudier la faisabilité des différentes solutions alternatives (biocarburant, véhicules électriques...) en s'adaptant aux différents aspects des métiers de la gestion des déchets (collecte porte à porte, PAV, Déchèteries, transferts...). Réaliser une analyse comparative.
- Rechercher des financements, subventions et soutiens financiers, et répondre au AAP et AMI
- Réaliser un plan d'actions en fonction des résultats de l'étude et valider le projet de décarbonation des véhicules du service.
- · Optimiser les collectes et le transport.
- Communiquer sur les bonnes pratiques mises en place au sein de la collectivité (actions, méthode, résultats). Mettre en valeur les démarches d'éco-exemplarité, en interne et en externe.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets. Agents et élus de la CCPCAM. Symeed

MODE DE COMMUNICATION

Communication interne de la collectivité. Communication externe (presse, Facebook, etc.) pour la mise en valeur des avancées vertueuses.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Agents du service Déchets déjà présent e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.
- Création de supports de communication dédiés en lien avec le service Communication.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué au projet.

RÉSULTATS ATTENDUS

de la consommation de carburant, réduction des émissions de carbone atmosphérique.

INDICATEURS DE SUIVI

Consommation de carburant du service en m³ par an.

AXE 6

SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Action 1

Communiquer en faveur de la prévention des déchets et améliorer les outils existants

Action 2

Créer un espace dédié à la prévention et à la sensibilisation accessible aux publics

Action 3

Organiser des rencontres périodiques et ciblées sur la prévention des déchets

Action 4

Réaliser des animations sur la prévention en milieu scolaire

Action 5

Communiquer via la création d'évènements et/ou d'opérations témoins autour des déchets

Action 6

Informer sur les filières de valorisation et les aspects techniques des déchets

ACTION 1 – COMMUNIQUER EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET AMÉLIORER LES OUTILS EXISTANTS

☐ Action à réaliser ■ Action en cours ☐ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les ménages et les activités économiques

Public visé: tout public

CONTEXTE

La communication est un véritable levier des changements de pratiques comme l'explique l'ADEME : « À travers la communication, il s'agit donc d'impulser une véritable culture de la prévention des déchets ainsi qu'un véritable passage à l'acte, ce qui implique des changements de comportement pour beaucoup d'acteurs, dont les citoyens (ex. : achat de biens d'occasion vs achat de biens neufs). ». Or, les Français sont encore méconnaisseurs de la démarche Zéro Déchet : 1 Français sur 2 déclare avoir déjà entendu parler de gestes ou d'actions de prévention qualitative. La CCPCAM souhaite donc utiliser ce levier d'actions. Un effet démultiplicateur est recherché en ancrant toujours plus l'omniprésence de la démarche de prévention dans le cadre de vie des habitants. De plus, il faut adapter cette communication en fonction des publics, des moments et des sujets à cibler pour toucher davantage, toujours dans l'idée de démultiplier l'action de prévention. Enfin, la CCPCAM a déjà à disposition quelques outils (mémo tri, pages web, flyers) qui demandent toujours à être actualisés, et diffusés plus largement. Il est également nécessaire de créer de nouveaux outils pour atteindre plus de cibles et capter plus largement l'attrait du public sur la thématique des déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Construire un calendrier de communication annuel intégrant les dates incontournables associées à la thématique et proposer une communication adaptée pour chacun de ces temps forts : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Journée de la Terre (22 avril), Journée mondiale du Recyclage (18 mars), Journée mondiale des Sols (5 décembre), etc.
- Communiquer en utilisant les outils du service déchets (poubelles jaunes, colonnes, camions...) comme support pour des visuels de grandes dimensions
- Créer ou sélectionner des outils adaptés en fonction des besoins et des publics clés, innover dans les modes, supports et canaux de communication (ex : mémo tri pro, communication pour les campings...)
- Créer un stand mobile dédié aux déchets pour communiquer et sensibiliser lors d'évènements
- S'appuyer sur des partenaires relais de la communication, diffuser nos outils grâce à eux. S'inspirer des acteurs du monde du déchet pour innover.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Habitants du territoire, Service Déchets et service communication, services des mairies et élus, associations et entreprises dans le domaine de l'environnement et/ou de l'économie circulaire, établissements scolaires. Symeed.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large : presse, réseaux sociaux, radio, etc.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Service Communication.
- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué pour la communication et aux outils dédiés.

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes. Sensibilisation du public.

INDICATEURS DE SUIVI

Fréquence de la communication externe. Nombre de projets sur l'année.

ACTION 2 - ENCOURAGER LES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé: déchets produits par les ménages et les activités économiques

Public visé: tout public

CONTEXTE

Réduire ses déchets est à la portée de tous mais nécessite d'apprendre quelques gestes et de prendre des bons réflexes. Chaque jour, des dizaines d'habitants se rendent au siège de la CCPCAM, et particulièrement pour prendre des renseignements auprès du Service Déchets et/ou s'inscrire au Service Déchets. Ces passages sont une occasion unique de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets notamment via un espace-modèle de sensibilisation et de démonstration à proximité de l'accueil. Le public pourra découvrir un espace dédié au sujet leur permettant de se lancer et de leur donner l'envie d'agir à leur échelle. Un espace permettra de consulter gratuitement des ressources sur la réduction et la gestion des déchets. De plus cet espace servira aux actions de sensibilisation des groupes lors des visites (ex : classes, groupes en visites à la déchèterie). Dédier un espace à la prévention sera une preuve supplémentaire d'engagement et d'exemplarité pour la CCPCAM et lui permettra d'ancrer d'autant plus sa démarche sur le territoire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- · Cadrer le projet : espace alloué, budget estimatif, ouverture, etc. en l'adossant au projet de recyclerie
- Aménager l'espace selon le cadrage du projet intérieur et extérieur (une partie salle, pour intervention, ateliers et démonstration, stockage du matériel de sensibilisation, et un jardin de démonstration compost et jardinage au naturel)
- Communiquer positivement et largement, s'appuyer sur les partenaires locaux
- Inauguration de l'espace-modèle

PARTENAIRES MOBILISÉS

Habitants du territoire, Service Déchet, services des mairies et élus, associations et entreprises dans le domaine de l'environnement et/ou de l'économie circulaire, établissements scolaires.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué pour l'aménagement. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes. Sensibilisation à la démarche Zéro Déchet au sein des foyers.

INDICATEURS DE SUIVI

Taux de fréquentation. Fréquence de la communication externe.

ACTION 3 - ORGANISER DES RENCONTRES PÉRIODIQUES ET CIBLÉES SUR LA PRÉVENTION

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé: déchets produits par les ménages et les activités économiques

Public visé: tout public

CONTEXTE

Les déchets sont l'affaire de tous, chacun en produit. Mais nous ne le faisons pas tous de la même façon. Il est à la portée de tous de réduire ces déchets, il suffit juste d'apprendre quelques gestes et de prendre des bons réflexes adaptés à la réalité de chacun (pro, familles nombreuses, célibataire...). De l'explication à l'action, les animations périodiques et les rencontres ciblées (réunions, animations, conférences...) permettent aux participants de découvrir, s'informer et de mettre en pratique des recettes et astuces simples. Ces rencontres sont aussi et surtout l'occasion d'attiser la curiosité des participants sur la thématique du déchet, de s'engager dans une nouvelle démarche et d'échanger pour répondre entre pairs à une même problématique. Ces rencontres périodiques permettent aussi aux usagers de s'appuyer sur un cadre théorique commun et co-construit. Cette base qui soutient la mise en action permet à tout un chacun de définir et de s'approprier les enjeux et objectifs de la prévention et réduction des déchets. Ainsi, ce socle commun est un cataly-seur pour l'action individuelle et collective afin de progresser vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- S'interroger sur les problématiques précises en partant des constats du service Déchets, des retours des acteurs partenaires (ex : demande des élus, des autres services de la CCPCAM, erreurs récurrentes au centre de tri...)
- Identifier des cibles ayant des problématiques communes, s'appuyer sur les demandeurs et volontaires, ou aller à la rencontre des usagers pour les solliciter
- Organiser des rencontres en adaptant le format et la fréquence aux besoins et aux publics choisis. S'appuyer sur des partenaires extérieurs ressource si nécessaire, ou experts d'une thématique
- Communiquer sur les bonnes pratiques mises en place (actions, méthode, résultats). Mettre systématiquement en valeur les démarches d'éco-exemplarité, en interne et en externe.
- · Accompagner les professionnels, voir action 3-1.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Habitants du territoire, Service Déchets, services des mairies et élus, associations et entreprises dans le domaine de l'environnement et/ou de l'économie circulaire, Symeed.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large : presse, réseaux sociaux, radio, etc. Communication interne pour faire connaître les actions auprès des agents et des élus et les impliquer dans leur élaboration.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué aux rencontres (achats de matériel, transports et autres). Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Réduction des déchets des cibles rencontrées. Communication positive et continue. Meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes. Régulation des problématiques.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de rencontres et de participants.

ACTION 4 - RÉALISER DES ANIMATIONS SUR LA PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les ménages et les activités économiques

Public visé: tout public

CONTEXTE

Les scolaires sont une cible privilégiée des animations de prévention et de sensibilisation des déchets car ils et elles sont des habitants du territoire et qu'ils et elles peuvent être des prescripteurs et relais au sein de leur foyer et de la communauté. De plus, l'éducation à l'environnement est désormais une valeur ancrée dans la vie à l'école (Eco délégué, éducation citoyenne...) et les déchets sont un sujet de développement durable incontournable.

L'animation en milieu scolaire dédiée permet d'impliquer les équipes pédagogiques des écoles et les élèves et d'en faire des acteurs de la progression de notre territoire vers la réduction des déchets. Des temps consacrés au sujet se tiendront régulièrement au sein des établissements scolaires du territoire, en s'adaptant aux sujets et envies des équipes pédagogiques, sur les 10 communes du territoire. Interventions en classe, sorties ou visites, tous les modèles d'animations sont envisagés pour toucher ce public précieux pour la transition écologique.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Informer et solliciter les établissements scolaires et périscolaires, les équipes et les enseignants pour la tenue d'animations Déchets sur le territoire
- Réalisation d'animations régulières selon une fréquence d'une demi-journée par semaine dans les écoles. (Interventions en classe, visites de la déchèterie, sorties...)
- S'informer des initiatives pédagogiques en lien avec la thématique déchets pour proposer des actions de sensibilisation complémentaires aux enfants du territoire.
- · Solliciter les acteurs de l'éducation à l'environnement pour enrichir le contenu des animations
- · Communiquer positivement et largement pour faire connaître la tenue des animations dans les écoles

PARTENAIRES MOBILISÉS

Élèves et équipes pédagogiques des écoles du territoire, Habitants du territoire, Service Déchet, service enfance jeunesse, services des mairies et élus, associations et entreprises dans le domaine de l'environnement, de l'éducation à l'environnement et/ou de l'économie circulaire, Symeed.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué aux animations en milieu scolaire (matériel, transport). Supports de communication.

RÉSULTATS ATTENDUS

Communication positive et continue. Meilleure compréhension des enjeux par les parties prenantes. Sensibilisation à la démarche réduction des déchets

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'animations et d'élèves rencontrés.

ACTION 5 – CRÉER DES ÉVÈNEMENTS PÉRIODIQUES ET DES OPÉRATIONS TÉMOINS AUTOUR DES DÉCHETS

□ Action à réaliser ■ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les ménages et les activités économiques

Public visé: tout public

CONTEXTE

La transition écologique et la prévention des déchets se doivent d'être accessible à tous et de solliciter de l'intérêt auprès chacun à travers des temps de convivialité. Ces évènements doivent être tenus sur l'ensemble des dix communes du territoire de manière périodique. Les lieux choisis seront aussi divers afin de toucher un public le plus large possible : librairie, café et/ou magasins locaux, bibliothèques, médiathèques, salles communales, cinéma, siège de la CCPCAM, etc. La forme des évènements doit elle aussi être variée pour répondre aux attentes du plus grand nombre. Conférence, débat, projection, ateliers de créations, journée de sensibilisation, Fête du zéro déchet... La liberté d'action à imaginer est infinie, et il ne faut se freiner en rien pour toucher l'ensemble des habitants, comme les visiteurs et partenaires extérieurs sur notre territoire. Ces événements peuvent casser des modes de communication traditionnels (flyers, stands, etc.) et touchent particulièrement le public actuel. Les opérations témoins sont aussi un excellent vecteur de prévention, montrant les possibilités de chacun dans ses usages quotidiens. Cette action a pour but de catalyser les actions de réduction des déchets, et célébrer les réalisations de notre territoire vers le Zéro Déchet, Zéro Gaspillage, et fédérer davantage d'habitants dans la démarche.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Planifier la programmation des actions de sensibilisation à chaque saison
- Prévoir, animer et suivre des défis ou opération témoin (une à deux éditions par an).
- Proposer des événements fédérateurs autour de la prévention des déchets sur l'ensemble du territoire, du petit atelier type DIY, à la fête du zéro déchet.
- S'appuyer sur les partenaires, initiatives citoyennes. Engager des partenariats locaux : groupe de musique, associations environnementales, *gratiferia* éphémère, etc.
- Communiquer positivement et largement pour faire connaître les événements sur le territoire. Communiquer en amont comme en aval de l'évènement.

PARTENAIRES MOBILISÉS

Habitants du territoire, Service Déchets de la CCPCAM, services des mairies et élus, associations et entreprises dans le domaine de l'environnement et/ou de l'économie circulaire, Symeed.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large : presse, réseaux sociaux, radio, etc. Communication interne : newsletter, groupe privé facebook, etc.

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- 1 chargé•e de prévention Déchet déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué pour les projets d'animation. Supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

Réduction des OMR et autres déchets. Communication positive et continue. Dynamique de territoire Zéro Déchet ancrée. Compréhension des enjeux par les parties prenantes.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements sur l'année et de participants

ACTION 6 – **INFORMER SUR LES FILIÈRES DE VALORISATION**ET LES ASPECTS TECHNIQUES DES DÉCHETS

■ Action à réaliser □ Action en cours □ Action réalisée

Flux visé : déchets produits par les ménages et les activités économiques

Public visé: tout public

CONTEXTE

Les habitants de la CCPCAM et les citoyens en général ont parfois des idées reçues, voire une méconnaissance de la gestion et l'intérêt de la réduction des déchets. Loin de connaître les coûts complets environnementaux ou économiques, le service Déchets en tant que préventeur a un rôle à jouer auprès du grand public. L'enjeu de cette action est donc d'inciter à réduire ses déchets en informant sur les aspects techniques et économiques. Les informer et les sensibiliser à ces sujets permet de les responsabiliser davantage sur la gestion et la réduction de leurs déchets. Les citoyens comprenant les enjeux seront plus à même de s'engager dans une démarche vertueuse.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Communiquer en utilisant les outils du service déchets (poubelles jaunes, camions, colonnes...) comme support pour des visuels de grandes dimensions
- Créer ou sélectionner des outils adaptés en fonction des besoins et des publics clés, innover dans les modes, supports et canaux de communication (ex : mémo tri pro, communication pour les campings...)
- S'appuyer sur des partenaires relais de la communication, diffuser nos outils grâce à eux. S'inspirer des acteurs du monde du déchet pour innover.
- Informer les acteurs sur les nouvelles obligations législatives et réglementaires

PARTENAIRES MOBILISÉS

Service Déchets de la CCPCAM, services des mairies et élus.

MODE DE COMMUNICATION

Communication externe large: presse, réseaux sociaux, radio, etc.

Communication interne : accueil des usagers

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- Service déchets, chargé•e de prévention Déchets déjà présent•e au sein de la structure.
- 1 stagiaire et/ou service civique rattaché•e à la prévention au sein du service.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Temps interne des agents. Budget alloué à la communication, etc.

RÉSULTATS ATTENDUS

Réduction des déchets, meilleure compréhension et coopération avec le service déchets

INDICATEURS DE SUIVI

Tonnages des OMR et du tri. Satisfaction des professionnels et des agents

2021 CALENDRIER D'ACTIONS 2024 2026 2027 Et avant AXE 1 : INCITER À LA CONSOMMATION RESPONSABLE EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS Informer et engager les habitants à la réduction des déchets Améliorer la qualité du tri sélectif Informer et accompagner sur les usages de consommation responsable Innover sur le tri et les filières de valorisation en déchèterie AXE 2 : ÉVITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS Œuvrer à la généralisation du tri à la source des biodéchets en élargissant l'offre de compostage Développer les pratiques de broyage et de gestion intégrée au jardin Promouvoir le jardinage au naturel Accompagner et soutenir la gestion différenciée des espaces verts AXE 3 : RÉDUIRE LES DÉCHETS PRODUITS PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET ASSOCIATIVES Accompagner les professionnels dans l'amélioration de la gestion et la réduction de leurs déchets Favoriser la pratique autonome du tourisme responsable et sans déchet Soutenir la création et la promotion des activités zéro déchet Informer et sensibiliser les professionnels sur le service rendu Faciliter l'organisation de manifestations éco-responsables et mettre à disposition du matériel Coopérer avec les partenaires à la réduction des déchets des activités économiques AXE 4 : DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI SUR LE TERRITOIRE ET AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS Créer une recyclerie ancrée dans un projet global d'économie sociale et solidaire Créer des partenariats avec les acteurs locaux du réemploi Promouvoir et soutenir le réemploi, la réparation et le don d'objets 2011 Développer des zones de réemploi sur les déchèteries et la collecte « préservante » Favoriser le réemploi des matériaux AXE 5 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS Encourager les pratiques éco-responsables au sein de la collectivité 2010 Intégrer transversalement la prévention des déchets au sein des services Développer les achats éco-responsables Accompagner les communes et leurs partenaires en matière de prévention Étudier la décarbonation des véhicules et bennes de collecte AXE 6 : SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS Communiquer en faveur de la prévention des déchets et améliorer les outils existants Créer un espace dédié à la prévention et à la sensibilisation accessible aux publics Organiser des rencontres périodiques et ciblées sur la prévention des déchets Réaliser des animations sur la prévention en milieu scolaire Communiquer via la création d'évènements et/ou d'opérations témoins Informer sur les filières de valorisation et les aspects techniques des déchets **AUTRES ACTIONS MENÉES** Mise en place de la taxe incitative 2015 Collecte bimensuelle des particuliers 2017

2009

Vente subventionnée de composteurs

CONCLUSION

Le territoire de la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime fait face à de nouveaux enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui impactent la manière d'aborder les déchets aussi bien pour les habitants que pour la CCPCAM.

De nouvelles échéances réglementaires approchent à grands pas, notamment sur le volet des biodéchets, et des moyens humains et économiques adéquats doivent être mobilisés pour y répondre. Il en va de l'image de notre territoire de se saisir de ce tournant vers le Zéro Déchet, Zéro Gaspillage comme une opportunité pour maintenir l'attractivité de la Presqu'île de Crozon— Aulne Maritime. Ce changement de paradigme passe par une nouvelle politique de prévention des déchets adaptée dont les objectifs de moyens et de résultats ont été détaillés dans ce Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés 2021-2027.

ABRÉVIATIONS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AFOM : Analyse AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces)

ALSH: Accueil de Loisirs Sans Hébergement

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

CCES : Commission Consultative de l'Élaboration et du Suivi

CCPCAM: Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime

cs : collectes sélectives

D3E ou DEEE: Déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA: Déchets ménagers et assimilés (assimilés = déchets issus du commerce, de l'artisanat, des bureaux, et de l'industrie collectés en même temps et dans les mêmes conditions que les déchets des ménages)

EHPAD: Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPCI: Établissement public de coopération intercommunale

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ETP: Équivalent temps plein (unité de mesure pour la charge de travail)

ISDI : Installation de stockage des déchets inertes

LTECV: Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015

MODECOM : Mode de caractérisation des ordures ménagères

OM: Ordures ménagères

OMA: Ordures ménagères et assimilées (tous déchets collectés hors déchèteries)

OMR: Ordures ménagères résiduelles (bac vert des déchets non recyclables)

PAT : Projet alimentaire territorial

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PLPDMA: Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets

REP : Responsabilité élargie des producteurs

SYMEED 29 : Syndicat mixte d'études pour l'élimination des déchets (Finistère)

TGAP: Taxe générale sur les activités polluantes

TI: Taxe Incitative

